



LA CHAMBRE

LE BAROMÈTRE DU GOUVERNEMENT MR/N-VA



LA CHAMBRE

LE GOUVERNEMENT MICHEL, UNE MACHINE À PRÉCARISER !

SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT, DROIT DU TRAVAIL,
PENSIONS, SOINS DE SANTÉ, PROTECTIONS SOCIALES,
ACCÈS À LA JUSTICE, SERVICES PUBLICS, PROTECTION
DES CONSOMMATEURS...

RIEN N'EST ÉPARGNÉ PAR CETTE MACHINE
À PRÉCARISER !

TABLE DES MATIÈRES

EN RÉSUMÉ	4
AUGMENTATION SALARIALE :	
LA TROMPERIE DU GOUVERNEMENT MICHEL QUI IGNORE LA VRAIE VIE	8
LE POUVOIR D'ACHAT EN HAUSSE ? FAUX SUR TOUTE LA LIGNE !	8
UNE SAIGNÉE DE 6 MILLIARDS D'EUROS DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LE COÛT DES SOINS DE SANTÉ QUI AUGMENTE. ENCORE ET ENCORE...	10
LES TRAVAILLEURS BELGES, ORPHELINS DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE	11
LE RISQUE DE PAUVRETÉ DE PLUS EN PLUS PRÉSENT	13
LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AUGMENTE LES INÉGALITÉS ENTRE LES GENS	13
CRÉATION D'EMPLOIS: FLOP, FLOP, FLOP	14
TAUX D'EMPLOI : LA BELGIQUE EST EN RETARD SUR SES VOISINS EUROPÉENS ET RIEN NE LE JUSTIFIE	15
LES « EXPLICATIONS » DU GOUVERNEMENT: SANS RIRE ?	16
TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS PLUS DIFFICILES, POUR GAGNER MOINS	17
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET 45 HEURES: LA VERSION « MICHEL » DU « UN JOUR SANS FIN »	17
LA PART DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL AUGMENTE...	17
DÉLIVREZ-NOUS DE DELIVEROO	18
FLEXI-JOBS, ÉCONOMIE DE PLATEFORMES, ETC.	
LES TRAVAILLEURS DEVIENNENT UNE MARCHANDISE COMME UNE AUTRE	19
LES RESTRUCTURATIONS CONTINUERONT, ET TANT PIS POUR LES TRAVAILLEURS	20
LICENCIEMENTS COLLECTIFS MALGRÉ LES BÉNÉFICES ? POUR LE MR ET LA N-VA, CELA SEMBLE OK!	20
LE DUMPING SOCIAL, FLÉAU POUR LES TRAVAILLEURS	20
PENSIONS: LA DOUBLE PEINE	21
TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS	21
PENSION ANTICIPÉE ? SEULEMENT POUR CEUX QUI ONT COMMENCÉ À 16 ANS !	22
BONUS PENSION: SUPPRIMÉ	22
LES PENSIONS PUBLIQUES RABOTÉES	22
PENSIONS MIXTES: ON Y PERDRA	22
2 ^E PILIER DE PENSION: BEAUCOUP MOINS INTÉRESSANT	22
ASSIMILATIONS EN MATIÈRE DE PENSION: UN AN DE CHÔMAGE ET C'EST LA PÉNALITÉ	23
UNITÉ DE CARRIÈRE : MIEUX VAUT NE PAS ÊTRE MALADE, EN CHÔMAGE OU EN RÉGIME DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE (RCC)	23
SÉCURITÉ SOCIALE	24
LA LIAISON AU BIEN-ÊTRE DES ALLOCATIONS SOCIALES FORTEMENT ENTAMÉE	24
ALLOCATIONS DE CHÔMAGE: LE CALCUL SERA MOINS AVANTAGEUX POUR LES BÉNÉFICIAIRES	24
UN CALCUL MOINS AVANTAGEUX POUR LES ALLOCATIONS DE MALADIE	25

ALLOCATIONS MALADIE-INVALIDITÉ : L'ACCÈS EST RENDU PLUS DIFFICILE	25
LES ALLOCATIONS DE GARANTIE DE REVENUS (AGR) ONT DIMINUÉ	25
FIN DU CHÔMAGE TEMPORAIRE/ÉCONOMIQUE POUR CEUX QUI NE SONT PAS DANS LES CONDITIONS DU CHÔMAGE CLASSIQUE	25
COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ « CHÔMEURS ÂGÉS » : SUPPRIMÉ !	26
L'ACCÈS À LA PRÉPENSION : C'EST DÉSORMAIS PLUS DIFFICILE	27
L'ACCÈS À LA JUSTICE EST RENDU DE PLUS EN PLUS DIFFICILE : UN PILIER DE LA DÉMOCRATIE S'EN TROUVE MENACÉ	27
DES DROITS DE GREFFE CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉS	27
L'AIDE JURIDIQUE GRATUITE COÛTE DÉSORMAIS... 140 EUROS	27
LE CONSOMMATEUR, GRAND OUBLIÉ DU GOUVERNEMENT MICHEL	28
LE LAISSER-FAIRE DU GOUVERNEMENT QUI PRÉCARISE LES MÉNAGES	28
SERVICES PUBLICS : L'ASPHYXIE	29
SERVICES PUBLICS : LE GOUVERNEMENT CONFOND « MODERNISER » ET « DÉGLINGUER »	31
RÉDUIRE LES SERVICES PUBLICS, C'EST AUGMENTER LA FACTURE DES MÉNAGES	32
NON, NOUS N'AVONS PAS TROP DE FONCTIONNAIRES EN BELGIQUE	32
ANNEXE	33

EN RÉSUMÉ

AUGMENTATION SALARIALE : LA TROMPERIE DU GOUVERNEMENT MICHEL

Le Gouvernement N-VA/MR claironne qu'il a augmenté le pouvoir d'achat des Belges grâce à son « Tax shift ». Quels sont les faits ? Soyons de bon compte : oui, les salaires de certains travailleurs sont moins taxés et ont donc augmenté MAIS à cause du Gouvernement MR/N-VA :

- Le saut d'index fait perdre en moyenne 400 € par an aux travailleurs
- Les augmentations salariales sont bloquées
- Les taxes sur la consommation (électricité, diesel, sodas...) ont fortement augmenté
- Les soins de santé n'ont jamais été aussi chers à cause des coupes budgétaires et des augmentations de prix (médicaments, consultations...)

L'augmentation de la TVA sur l'électricité, c'est **3,5 milliards** d'euros dans la poche des familles en 5 ans !

L'augmentation des accises sur le diesel et la taxe soda, ce sont **3,2 milliards** pris dans la poche des ménages sur cette législature !

Au total en 5 ans, le Gouvernement Michel aura augmenté de **6,7 milliards** d'euros les taxes sur les ménages !

Alors, quand ils prétendent avoir augmenté le pouvoir d'achat des Belges, c'est indécent et trompeur.

Ils ont donné d'une main, à certains, et repris de l'autre !

LE RISQUE DE PAUVRETÉ DE PLUS EN PLUS PRÉSENT

Un Belge sur cinq est confronté à un risque de pauvreté. La politique d'austérité du gouvernement n'arrange pas les choses, elle les aggrave !

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AUGMENTE LES INÉGALITÉS

Si la grande majorité des Belges a vu son niveau de vie baisser avec le gouvernement N-VA/MR, ce n'est pas le cas de tout le monde. En effet, les patrons du Bel-20 et les actionnaires ont vu leur rémunération augmenter grâce :

- Au saut d'index (toujours lui) qui est un transfert de la poche des travailleurs vers celle de leurs patrons : **12,5 milliards** en 5 ans !

- Aux réductions de cotisations sociales qui sont un transfert de la sécurité sociale vers la poche des patrons, du grand patronat en particulier : **6,5 milliards** en 5 ans !

Avec 19 milliards d'euros de cadeaux sur cette législature, le gouvernement N-VA/MR est vraiment le gouvernement du grand patronat et des actionnaires.

Ces 19 milliards ont été alloués sans contrepartie de création d'emplois !

Ce sont 19 milliards qui sont ainsi pris dans la poche des travailleurs et, pour l'essentiel, transférés vers la poche des actionnaires.

CRÉATION D'EMPLOIS : FLOP, FLOP, FLOP

« Jobs, jobs, jobs » martèle Charles Michel qui se vante que le gouvernement N-VA/MR crée de l'emploi. Qu'en est-il réellement ?

Lorsqu'on regarde les statistiques européennes sur l'emploi, on constate que le Gouvernement N-VA/MR fait systématiquement moins bien que la moyenne européenne, et se trouve même en queue de peloton en ce qui concerne la croissance et la création d'emplois.

Conclusion de Gert Peersman, professeur à l'UGent : « c'est la reprise économique au niveau européen qui est à l'origine de la création d'emplois et la Belgique du gouvernement N-VA/MR en profite moins que ses voisins. »

TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS PLUS DIFFICILES, POUR GAGNER MOINS

C'est un fait indéniable, avec les mesures N-VA/MR, la qualité de l'emploi en Belgique se détériore :

- De plus en plus de temps partiels non désirés
- Des jobs "payés à la pièce" (Uber, Deliveroo...) comme au XIXème siècle
- Des flexijobs sous-payés et précaires
- Des emplois-jeunes sous le salaire minimum

Ces jobs précaires sont non seulement invivables pour les travailleurs mais ils font également pression sur les jobs de qualité qui risquent ainsi de se détériorer. Un véritable dumping social interne à la Belgique.

LES RESTRUCTURATIONS CONTINUENT... ET TANT PIS POUR LES TRAVAILLEURS

- Caterpillar, ING, Carrefour... Le gouvernement Michel ne fait rien pour lutter contre les licenciements collectifs et balaye d'un revers de la main les textes du PS qui proposent des solutions pour les combattre. Pire, il prend même des mesures qui facilitent les

licenciements

- Le gouvernement ne fait rien non plus pour lutter contre le fléau du dumping social et prend même des mesures qui le facilitent

PENSIONS : LA DOUBLE PEINE

- Report de l'âge de la pension à 67 ans
- Accès à la pension anticipée plus difficile
- Suppression du bonus pension (bonus pour ceux qui voulaient travailler plus longtemps)
- Alignement des pensions publiques sur celles du privé (donc nivellement par le bas)
- Les périodes sans travail ne sont plus prises en compte
- La pension n'est plus calculée en fonction du plus haut salaire

SÉCURITÉ SOCIALE

- Réduction de l'enveloppe qui permet de lier les allocations au bien-être
- Calcul moins avantageux des allocations de maladie et des allocations de chômage
- Accès aux indemnités d'invalidité plus difficile
- Diminution du complément alloué aux travailleurs (surtout aux travailleuses) à temps partiel involontaire
- Suppression du complément de chômage pour les plus âgés
- Recul de l'âge pour accéder à la prépension

L'ACCÈS À LA JUSTICE EST RENDU DE PLUS EN PLUS DIFFICILE. UN PILIER DE LA DÉMOCRATIE S'EN TROUVE MENACÉ

Le gouvernement a mis en place des obstacles entre les citoyens -notamment les plus modestes- et la Justice :

- L'aide juridique jusqu'ici gratuite pour les plus démunis coûte désormais jusqu'à 140€
- Suppression de justices de paix, ce qui éloigne la Justice du citoyen
- Augmentation des frais de justice

Résultat : Pour un trop grand nombre de nos concitoyens, il est devenu quasi impossible de défendre ses droits devant la Justice et d'obtenir réparation.

LE LAISSER-FAIRE DU GOUVERNEMENT QUI PRÉCARISE LES MÉNAGES

Le gouvernement appauvrit les citoyens, non seulement par sa politique anti-sociale mais aussi par l'absence totale de politique de protection des consommateurs, allant jusqu'à balayer les initiatives de l'opposition allant dans ce sens :

- La lutte contre l'obsolescence programmée a été enterrée par le MR
- La majorité a balayé les propositions du PS visant à mieux encadrer les recouvrements

de dettes et les crédits hypothécaires

SERVICES PUBLICS : L'ASPHYXIE

Les services publics jouent un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie, dans la lutte contre les inégalités et dans la stabilisation de l'économie. Sans eux, beaucoup de gens n'auraient pas accès à l'enseignement, à la santé, au transport, au logement...

Pourtant, le gouvernement N-VA/MR organise la destruction de ces services à la collectivité en leur imposant des économies d'une brutalité jamais vue.

Ceux qui rendent ces services publics, ce sont les pompiers, militaires, policiers, infirmiers, facteurs, juges, conducteurs de train... autant de métiers indispensables à la société. Tous tirent la sonnette d'alarme car ils ne peuvent plus remplir leurs missions essentielles.

Le gouvernement N-VA/MR casse délibérément l'outil public pour ouvrir la porte au privé, qui privilégiera toujours le rendement à l'intérêt général.

AUGMENTATION SALARIALE : LA TROMPERIE DU GOUVERNEMENT MICHEL QUI IGNORE LA VRAIE VIE

Le gouvernement se vante, via le tax shift, d'augmenter le salaire net des travailleurs. A entendre Charles Michel, ces augmentations de salaire gonfleraient le pouvoir d'achat des Belges.

Mais ça, c'est la vie selon Charles. Dans la vraie vie, c'est très différent.

Le discours est trompeur car ce que le gouvernement a donné à certains d'une main, non seulement il le reprend de l'autre, mais il reprend plus encore.

Demandez au Belge qui travaille s'il a vu son pouvoir d'achat augmenter, il vous répondra que non. Dans la vraie vie, les choses se passent autrement.

Il se souvient que jusqu'à la fin de sa carrière, il ressentira les effets du saut d'index (400 euros par an et plus de 25.000 euros sur une carrière en moyenne).

En fin d'année, quand il reçoit sa facture d'électricité, il la voit gonflée d'environ 120 euros avec l'augmentation de la TVA sur l'électricité.

S'il roule au diesel, c'est à chaque plein qu'il voit que le gouvernement Michel lui coûte cher.

S'il souffre de reflux gastrique, c'est chaque fois qu'il va chez le pharmacien.

S'il veut intenter un procès pour régler un différend juridique, ce sont les frais de justice qui ont augmenté...

LE POUVOIR D'ACHAT EN HAUSSE ? FAUX SUR TOUTE LA LIGNE !

Le gouvernement Michel a pris des mesures entraînant une augmentation importante des prix (voir ci-après) et parallèlement a imposé aux citoyens un saut d'index qui a empêché l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie. De cette manière, le gouvernement Michel a fortement porté atteinte au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Saut d'index : 12,5 milliards pris sur les salaires en 5 ans.

Taxes consommation : 3,2 milliards pris dans la poche des ménages en 5 ans.

En réalité, ce que le gouvernement donne d'une main avec le «tax shift», il le reprend de l'autre avec des mesures très dures :

1. Le saut d'index représente une perte de 400 euros/an pour un salaire moyen (800 € pour un couple) ; et un transfert de 2,5 milliards par an de la poche des salariés vers celle des actionnaires, soit 12,5 milliards d'euros en 5 ans.
2. La modération salariale imposée par le gouvernement empêche les salaires d'augmenter et constitue une importante régression du pouvoir d'achat des travailleurs. L'évolution des salaires réels se détériorera davantage encore par la réforme de la loi de 1996 relative à la compétitivité salariale qui représente à terme l'équivalent de 5 sauts d'index (10% de salaire) !
3. A cela s'ajoute l'augmentation des taxes sur la consommation pour plus de 3 milliards d'euros et la non-indexation des « plafonds fiscaux » :
 - L'augmentation de la TVA sur l'électricité
Le gouvernement a fait repasser la TVA électricité de 6 à 21 %
= + 15% de la facture soit quelque 120 euros à payer en plus par an
= 700 millions d'euros pris dans la poche des ménages par an
 - L'augmentation des accises sur le diesel : 2,2 milliards pris dans la poche des ménages en 5 ans !
L'augmentation des accises sur le diesel devrait rapporter près de 2,2 milliards d'euros¹ à l'État sous cette législature, pris à nouveau dans la poche des ménages !
La politique fiscale a, par le passé, toujours encouragé l'usage du diesel. Aujourd'hui, 6 véhicules sur 10 roulent au diesel. Avec cette augmentation des accises et les économies drastiques imposées au rail belge, le gouvernement a complètement raté sa politique de mobilité : les déplacements sont désormais plus difficiles et plus chers pour les citoyens.
Le prétexte utilisé est de favoriser le recours aux transports en commun, sauf que le gouvernement a amputé le budget de la SNCB et d'Infrabel de 3 milliards d'euros...
 - La soumission des intercommunales à l'ISOC (gaz, électricité, déchets, ...)
Et au final, ce sont à nouveau les citoyens qui paient la facture...
 - La hausse de la TVA sur la rénovation d'un immeuble
L'ancienneté du bien est passée de 5 à 10 ans pour bénéficier du taux de 6 % si

1 Détail rendement accises diesel :

En millions €	2015	2016	2017	2018	2019	Total législature
Accises diesel	25	303	92	273		
Montant cumulé	25	328	420	693	693	2.159

une personne veut rénover son bien.

- La taxe soda : quasi 1 milliard d'euros pris dans la poche des ménages en 4 ans ! La taxe SODA a été instaurée en 2016 et a été renforcée en 2017. Au moment de sa mise en œuvre, Maggie De Block a elle-même reconnu qu'il s'agissait d'une mesure purement budgétaire. Une taxe supplémentaire sur la consommation pour remplir les caisses de l'État.

On est en effet loin d'une préoccupation de santé publique sans quoi cette mesure ferait partie d'un package global de lutte contre l'obésité ou la consommation d'aliments trop sucrés...

La taxe devrait rapporter près d'1 milliard d'euros² à l'État sous cette législature

Saut d'index sur les salaires + taxes sur les ménages : 15 milliards d'euros !

15 milliards d'euros, c'est ce que prendra en 5 ans le Gouvernement Michel dans la poche des travailleurs et des ménages !

À cela il faut ajouter : le saut d'index sur les pensionnés et les allocataires.

UNE SAIGNÉE DE 6 MILLIARDS D'EUROS DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LE COÛT DES SOINS DE SANTÉ QUI AUGMENTE. ENCORE ET ENCORE...

Rappelons toutes les coupes réalisées sur le dos des patients lors des précédents exercices budgétaires du gouvernement MR/N-VA, et en premier lieu la réduction de la norme de croissance des soins de santé ramenée à 0,5 % en 2017, soit 3,5 milliards d'économies sur la législature au total, si l'on y ajoute toutes les autres coupes.

Rien qu'en 2017, avec le gouvernement Michel on était à près d'1 milliard d'économies, rien qu'au niveau du budget des soins de santé.

Et tout y passe : le moindre remboursement de certains médicaments, la fin de la délivrance gratuite de pilules du lendemain dans les centres de planning familial, l'augmentation du ticket modérateur chez certains spécialistes, le moindre remboursement des séances de kiné pour le traitement de la fibromyalgie, et l'on pourrait ainsi continuer, sans oublier les nombreuses économies sur le dos des hôpitaux dont la facture risque d'être supportée par les patients et le personnel hospitalier.

² Rendement taxe soda en 2016 : 200 millions d'euros. Puis 75 millions de plus chaque année à partir de 2018. Donc rendement cumulé = 200 + 200 + 275 + 275 = 950 millions pour les années 2016 à 2019

Exemples sur le prix des médicaments :

- Sprays nasaux : le Nasonex coûtait 1,75 euros pour le bénéficiaire ordinaire en 2016.
En 2017 : 9,49 euros.
- Antibiotiques : l'Amoxicilline coûtait 1,93 euros pour le bénéficiaire ordinaire en 2016.
En 2017 : 6,42 euros.

Au final, ces dernières années, la Belgique a connu la plus forte augmentation des prix de tous les pays de la zone euro et l'accès aux besoins de base comme la santé est menacé.

Et sur l'ensemble de la législature, le gouvernement Michel aura opéré une saignée de plus de 6 milliards d'euros sur la sécurité sociale !

Le matraquage fiscal, la hausse inédite des taxes sur la consommation, le saut d'index et la modération salariale, la hausse du coût des soins de santé viennent donc anéantir l'augmentation de pouvoir d'achat dont se targue le gouvernement.

LES TRAVAILLEURS BELGES, ORPHELINS DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Les études européennes montrent que les travailleurs belges sont parmi les seuls à ne pas bénéficier de la reprise économique.

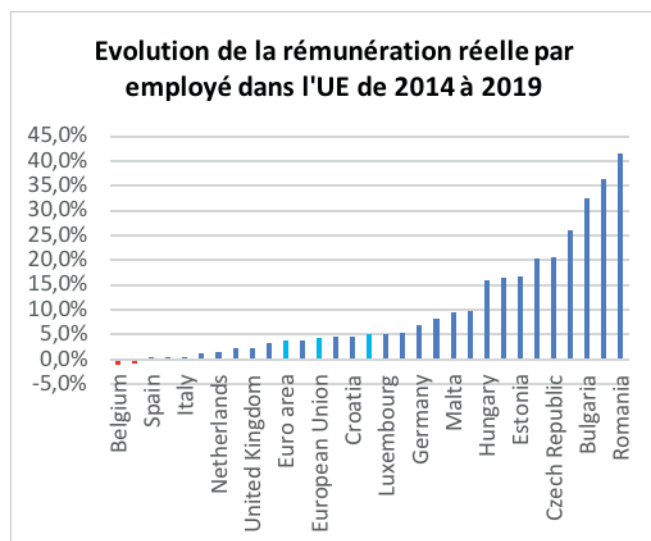
En effet, sous cette législature, les travailleurs belges auront vu leur pouvoir d'achat diminuer de 1 % lorsque les travailleurs de la zone euro, eux, auront vu leur pouvoir d'achat augmenter de 3,7 %.

Évolution du pouvoir d'achat des travailleurs

	Belgique	Zone Euro
2015	- 0,5 %	+ 1,1 %
2016	- 1,4 %	+ 0,8 %
2017	- 0,5 %	+ 0,2 %
2018	+ 0,6 %	+ 0,8 %
2019	+ 0,8 %	+ 0,7 %
TOTAL 2015-2019	- 1,0 %	+ 3,6 %

Source : base de données AMECO (Commission européenne)

Les chiffres de la Commission européenne démontrent que depuis le début de la législature, la Belgique et la Finlande sont les 2 seuls pays européens où les travailleurs ont vu leur pouvoir d'achat régresser. La Belgique est, cette fois encore, le dernier de la classe européenne :



Source : base de données AMECO (Commission européenne)

Le gouvernement, qui parle d'augmentation du pouvoir d'achat dans ce contexte, tient un discours indécent et trompeur.

Si la situation s'améliore légèrement, ce n'est pas grâce au gouvernement mais bel et bien grâce aux partenaires sociaux qui, malgré les bâtons posés dans leurs roues, ont pu dégager un accord interprofessionnel prévoyant une marge d'augmentation de 1,1 % (hors indexation).

Mais en raison de la réforme de la loi de 1996 réalisée par le gouvernement Michel pour imposer une modération salariale plus forte, la Belgique reste à la traîne par rapport aux autres pays européens.

Avec ce gouvernement, les travailleurs belges ne bénéficient pas de la reprise économique. Pour beaucoup, la vie est de plus en plus difficile.

LE RISQUE DE PAUVRETÉ DE PLUS EN PLUS PRÉSENT

1. Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'elle n'arrive que difficilement, voire très difficilement, à nouer les deux bouts (pauvreté ressentie) ³ :

2014	2015	2016
20,2	20,6	21,5

2. Pourcentage des personnes dans un ménage confronté à un risque accru de pauvreté avec au moins deux arriérés pour des besoins de base (factures électricité, eau, gaz, loyer, emprunt hypothécaire, soins de santé) ³ :

2014	2015	2016
18,9	22,8	20,3

3. Evolution du taux de risque de pauvreté ⁴ :

Parent seul avec enfants dépendants		
2014	2015	2016
36,4 %	35,7 %	41,4 %

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AUGMENTE LES INÉGALITÉS ENTRE LES GENS

Si globalement le pouvoir d'achat de nos concitoyens stagne, ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Les salaires des patrons du BEL 20 explosent ! En effet, alors que le gouvernement impose une modération salariale aux travailleurs, les administrateurs des entreprises du Bel-20 ont vu leurs émoluments augmenter en moyenne de 13 % entre 2015 et 2016.

C'est le fruit de la politique du gouvernement N-VA/MR qui :

- Ponctionne dans la poche des travailleurs avec un saut d'index = ponction de 2,5 milliards d'euros par an, soit sur la législature au moins 12,5 milliards ponctionnés sur les salaires !

3 Baromètre interfédéral de la pauvreté : <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/barometres>

4 Statbel : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=5ee95c3b-7549-440e-9ae5-6920a3da1fda>

- Affaiblit la sécurité sociale en réduisant les cotisations sociales patronales, par addition cumulée, de 6,5 milliards d'euros sur la législature !

Au total, sous cette législature, 19 milliards auront été transférés dans la poche des entreprises et des actionnaires.

Il faut préciser ici que les plus fragiles, plusieurs millions de pensionnés et d'allocataires sociaux, ne bénéficient, eux, d'aucune réduction d'impôt liée au « tax shift » mais doivent subir l'augmentation des taxes. De plus, le gouvernement a gelé pour 4 ans l'indexation de leurs avantages fiscaux !

Et, cerise sur le gâteau, le gouvernement Michel ne respectera pas son engagement de relever les allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté !

Il s'agit d'une politique injuste qui creuse les inégalités. Rappelons que pour l'OCDE, « Résorber les inégalités renforce l'économie ».

Le gouvernement fait tout le contraire, le « tax shift » est un véritable cadeau au capital qui ne crée pas d'emplois. Les hausses des taxes sur la consommation ont par contre augmenté les prix et fait diminuer le pouvoir d'achat, en particulier des ménages moins aisés.

CRÉATION D'EMPLOIS: FLOP, FLOP, FLOP

Le gouvernement N-VA/MR se vante de créer des emplois : « Jobs, Jobs, Jobs ».

L'emploi en Belgique augmente, c'est un fait.

En effet, depuis 2014, **avant le « tax shift » donc**, on observe une croissance régulière et progressive du nombre d'emplois (+ 19.000 unités en 2014, +42.000 unités en 2015 et + 59.000 unités en 2016).

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan de juin 2017, l'emploi intérieur devait augmenter en 2017 d'environ 58 000 unités. Selon ces estimations, l'emploi continuerait de croître entre 2018 et 2022 (+ 262 000 unités entre 2017 et 2022 soit en moyenne 65.500 unités par an).

Cela a évidemment un impact sur le taux d'emploi. En effet, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté pour atteindre 67,7 % en 2016 (contre 67,2 % en 2015 et 67,3 en 2014).

MAIS:

Le gouvernement essaie de nous faire croire que cette augmentation de l'emploi intérieur et du taux d'emploi est le résultat de sa politique et notamment de son « tax shift ». Il se base

sur une étude de la BNB datant d'août 2017⁵ pour affirmer que le « tax shift » aura créé 52.000 emplois entre 2015 et 2021.

Sauf que le gouvernement fait une lecture partielle et partielle de l'étude de la BNB. En effet, la BNB précise clairement que comme 4.786 milliards (soit environ 0,9 % du PIB attendu de 2021) ne sont pas financés, les chiffres sont biaisés (1^{er} tiret de la page 4).

Autrement dit, la BNB rappelle que ces prévisions d'emplois ne tiennent pas compte des mesures d'austérité —aux effets nuisibles sur l'emploi— que le gouvernement Michel prendra pour combler ses trous budgétaires.

TAUX D'EMPLOI : LA BELGIQUE EST EN RETARD SUR SES VOISINS EUROPÉENS ET RIEN NE LE JUSTIFIE

Lorsque l'on regarde les données d'Eurostat tant au niveau de l'évolution du taux d'emploi que de l'évolution de l'emploi intérieur, on constate que le gouvernement MR-NVA fait à chaque fois moins bien que la moyenne des pays européens.

Avec un taux d'emploi de 67,7 %, on est loin de l'objectif de 73,2 % convenu avec l'Europe pour l'objectif 2020 mais surtout on est clairement en deçà de la moyenne de 71,1 % des pays de l'UE-28.

On constate surtout que la croissance de l'emploi intérieur et le taux d'emploi sont clairement plus forts dans les autres pays de l'Union européenne. Par exemple, le taux d'emploi augmente deux fois plus vite (+ 1%) dans la zone euro (19 pays) qu'en Belgique (+ 0,5%).

Variation de la croissance du taux d'emploi (d'après les données Eurostat)

	Gouvernement Di Rupo			Gouvernement Michel	
	2012	2013	2014	2015	2016
Zone Euro (19 pays)	- 0,4 %	- 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %
Belgique	- 0,1 %	0 %	+ 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,5 %
Différence	+ 0,3 %	+ 0,3 %	- 0,4 %	- 0,9 %	- 0,5 %
Pays Bas	+ 1,5 %	+ 1,7 %	+ 1,6 %	+ 1,4 %	+ 1,8 %
France		Pas de données		+ 0,2 %	+ 0,5 %
Allemagne	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 0,6 %

5 <https://www.nbb.be/doc/ts/publications/other/ds1707320fr.pdf>

Evolution de l'emploi intérieur (source : BNB + Commission européenne)

	Gouvernement Di Rupo			Gouvernement Michel			
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Belgique	+ 0,4 %	- 0,3 %	+ 0,4 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %	+ 0,9 %	+ 0,8 %
Zone Euro	- 0,4 %	- 0,8 %	+ 0,7 %	+ 1,0 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 1,0 %
Différence	+ 0,9 %	+ 0,5 %	- 0,3 %	- 0,1 %	- 0,1 %	- 0,5 %	- 0,2 %

On peut donc en conclure que c'est la conjoncture internationale qui est favorable et que la Belgique en profite moins que ses voisins.

Confronté à cette réalité, le gouvernement a tenté de justifier ces prestations décevantes avec diverses « excuses » et continue de prétendre qu'il crée massivement des « jobs » (parce que l'on ne peut pas vraiment parler d'emplois... cf. voir ci-dessous).

Le Professeur d'économie à l'UGent, Geert Peersman, a démenti, dans le Standaard, les affirmations du gouvernement.

Selon lui, la création d'emploi vient bel et bien de la conjoncture internationale. La Belgique est un petit pays avec une économie d'exportation et ses prestations économiques sont donc principalement déterminées en fonction de ce qui se passe à l'étranger (et là, le gouvernement n'a que peu d'influence).

En comparant les prestations de la Belgique avec celles des 29 autres pays européens et à celles des gouvernements précédents, le professeur arrive à la conclusion qu'à peine trois pays européens ont une moindre croissance que la Belgique. En ce qui concerne la création d'emplois, nous sommes, à peine, à la 23^e place (nous sommes donc à la fin du peloton).

LES « EXPLICATIONS » DU GOUVERNEMENT : SANS RIRE ?

1. Comme première excuse, le gouvernement affirme que c'est parce que la Belgique a mieux résisté à la crise et que donc la relance est moins spectaculaire, car il n'y a pas autant d'effet rattrapage.

Sauf que le professeur Peersman nuance ce propos : « C'est vrai, des pays comme l'Espagne ou les Pays-Bas ont en effet connu une récession plus profonde et ont aujourd'hui une meilleure croissance que notre pays mais des pays comme la Norvège, la Suède, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche qui, pendant la crise étaient en meilleure posture que nous, prestent aujourd'hui à nouveau mieux que nous ». Une crise plus douce n'est pas une excuse.

2. Comme seconde excuse, le gouvernement invoque l'assainissement des finances publiques. Sauf que ça ne peut pas non plus expliquer cette faible croissance. En

effet, à nouveau, il y a beaucoup de pays qui ont assaini davantage leurs finances et qui, malgré ça, font mieux.

Le gouvernement se vante de rétablir la compétitivité des entreprises pour créer de l'emploi.

C'est vrai, presque nulle part, les salaires ont si peu augmenté que chez nous.

Selon le professeur Peersman, il ne ressort pas de son analyse que c'est utilisé pour créer des jobs supplémentaires.

Autrement dit, ça sert à payer des dividendes plutôt qu'à embaucher !

Toujours selon l'étude du professeur, depuis les années 60, seul le gouvernement Martens V (1981–1985) a fait moins bien si on fait une comparaison internationale. Tous les autres gouvernements peuvent présenter proportionnellement un meilleur rapport de croissance que le gouvernement actuel.

In fine, on constate que le taux d'emploi, le pouvoir d'achat et la croissance sont à la traîne.

TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS PLUS DIFFICILES, POUR GAGNER MOINS

S'il est trop tôt pour évaluer de manière définitive la politique du gouvernement Michel sur la qualité de l'emploi, on constate néanmoins une tendance indéniable : la qualité de l'emploi se détériore !

D'abord, au niveau du pouvoir d'achat (ci-dessus) mais également au niveau des autres conditions de travail.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET 45 HEURES : LA VERSION « MICHEL » DU « UN JOUR SANS FIN »

La loi Peeters réformant le droit du travail favorise les heures supplémentaires et permet d'imposer aux travailleurs des semaines de 45 heures voire plus par semaine ! Le sursalaire, payé lorsque des heures supplémentaires sont prestées, ne sera octroyé qu'au-delà de 45 heures par semaine (au lieu de 40h aujourd'hui).

LA PART DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL AUGMENTE...

Charles Michel dit que les emplois créés sont essentiellement des emplois à temps plein.

Pourtant, si on regarde l'évolution du nombre d'emplois à temps plein par rapport au nombre d'emplois à temps partiel du 4^e trimestre 2014 (entrée en fonction du gouvernement Michel)

au 2^e trimestre 2017, on constate qu'il n'y a eu que 36.757 temps pleins contre 111.029 temps partiels et emplois précaires,⁶ occupés par une forte proportion de femmes !

DÉLIVREZ-NOUS DE DELIVEROO

Tout comme en 2015, on assiste surtout à une croissance de l'emploi indépendant (1,8 %, + 15.000 unités), supérieure à celle de l'emploi salarié (1,4 %, + 45.000 unités). Mais dans ces emplois indépendants, combien sont des chauffeurs Uber ou des livreurs Deliveroo, ... ?

Le développement de l'économie de plateforme constitue pourtant un défi majeur. Pour donner un chiffre, le montant des transactions via les plates-formes numériques en Europe a été multiplié par 2,8 entre 2013 et 2015, passant respectivement de 10,2 milliards à 28,1 milliards d'euros. Dans le même temps, le montant total des commissions des plates-formes a été multiplié par 3,6, passant de 1 milliard en 2013 à 3,6 milliards d'euros en 2015. Deux maîtres mots, donc : croissance et captation des richesses⁷.

Les enjeux sociaux et sociétaux liés au développement de ces technologies sont colossaux : quelle protection sociale pour ces travailleurs? Quelle réponse à leur vulnérabilité en termes d'e-réputation ou vis-à-vis de décisions de bannissement? Quelle fiscalité pour les plateformes? Quelle forme de négociation collective entre travailleurs et gestionnaires de plateformes? Quel système clair de règlement des litiges? Comment assurer une concurrence équitable entre les plateformes et les entreprises traditionnelles, ou même entre travailleurs d'une même plateforme?

La réalité c'est que l'on atteint des sommets dans la précarisation des travailleurs, payés à la pièce, un véritable retour au début du XIX^e siècle.

Le gouvernement ne répond à aucune de ces questions fondamentales. Pire, il surfe sur ces développements technologiques pour mener une politique de dégradation du droit du travail :

- Ainsi, via la « loi De Croo », le gouvernement a créé un statut d'exception sociale et fiscale pour les travailleurs de l'économie de plateforme. Concrètement, si la plateforme est agréée et si le travailleur en tire un revenu inférieur à 5.000 euros brut annuels, alors ce dernier bénéficie d'un taux d'imposition de 10% seulement et n'est pas obligé de cotiser à la sécurité sociale des travailleurs indépendants.
- Avec le projet de loi « 500 euros par mois » (actuellement bloqué suite à la procédure initiée en conflit d'intérêt) le gouvernement veut aller plus loin, en permettant au travailleur de ne plus être du tout taxé, si la plateforme est agréée et si le travailleur en tire un revenu inférieur à 6.000 euros brut annuels.

⁶ Sources: <https://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie> (calculs propres)

⁷ European Commission «Analytical paper on the economic scale and growth of the collaborative economy» : <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/16952/attachments/1/translations>

Cette politique a 3 conséquences :

1. **Elle institutionnalise le travail « zéro droit social ».** Le travailleur de l'économie de plateforme est « prolétarisé » en ceci qu'il n'a rien d'autre que sa propre force de travail : pas de protection en cas de bannissement de la plateforme ; pas d'indemnité en cas d'accident du travail ou de maladie ; pas d'ouverture de droit à la pension ; pas d'assurance digne de ce nom, etc.
2. **Elle crée du dumping social intra-belge.** Pour prendre un exemple, il n'y a pas de différence de nature entre le travail d'un plombier indépendant et celui d'un technicien engagé via Listminut pour réparer une fuite d'eau. Mais le premier sera taxé et devra payer des charges sociales, tandis que le second bénéficiera d'un taux d'imposition à 10% aujourd'hui et 0% demain. Ceci crée une concurrence déloyale préjudiciable aux indépendants et PME.
3. **Elle pèse gravement sur le financement de la sécurité sociale.** Ainsi, le SPF Finances a indiqué que la mesure « 500€/mois » entraînerait une perte de cotisations de sécurité sociale de 109 millions d'euros (supposant que 40.000 indépendants actuels utiliseraient cette disposition et quitteraient ce statut) et une perte de recettes fiscales de 42,5 millions d'euros.

Pour rappel, aujourd'hui, 1 indépendant sur 6 vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté... Qu'en sera-t-il demain ?

FLEXI-JOBS, ÉCONOMIE DE PLATEFORMES, ETC. LES TRAVAILLEURS DEVIENNENT UNE MARCHANDISE COMME UNE AUTRE

Le gouvernement Michel multiplie les jobs précaires. Il a créé des flexijobs dans l'Horeca puis les a étendus au commerce de détail et aux pensionnés. Il crée un statut dérogatoire pour les travailleurs de l'économie de plateformes, les services entre particuliers et les travailleurs associatifs. Il introduit l'intérim dans le secteur public, ...

Le gouvernement Michel instaure donc une concurrence de plus en plus en forte entre emplois de qualité et emplois précarisés, une façon de mettre la pression sur les premiers en les menaçant d'être remplacés par les seconds. Ça s'appelle le dumping social à la Belge!

LES RESTRUCTURATIONS CONTINUERONT, ET TANT PIS POUR LES TRAVAILLEURS

LICENCIEMENTS COLLECTIFS MALGRÉ LES BÉNÉFICES ? POUR LE MR ET LA N-VA, CELA SEMBLE OK!

On assiste régulièrement à des restructurations massives et qu'est-ce qu'on constate ? Le gouvernement MR/N-VA ne fait rien pour prévenir les licenciements et favoriser les reprises.

Est-ce une fatalité d'accepter que des entreprises qui font des bénéfices licencient ?

Non, des alternatives existent. Nous plaidons pour un droit d'alerte, une interdiction des licenciements boursiers et un mécanisme permettant de faciliter la reprise d'entreprise. Nous avons déposé des propositions.

De son côté, le gouvernement n'a encore rien fait pour aider concrètement les travailleurs de Caterpillar, d'ING, de Blokker, de Bombardier, de 3M, d'RTL qui sont entraînés dans la tourmente des restructurations massives...

Aujourd'hui, le drame des travailleurs de Carrefour est une piqure de rappel que nous aurions préféré éviter. Car rien n'a été fait en un an... Au contraire, dans son accord d'été, le gouvernement a fait le choix de faciliter les licenciements et de fragiliser encore plus les travailleurs en réintroduisant une période d'essai, en diminuant les délais de préavis ou en permettant le recours généralisé à des intérimaires dans la fonction publique.

On remarquera également le mépris de la majorité vis-à-vis des travailleurs de Carrefour : elle a voté contre des auditions au parlement de la direction, des représentants des travailleurs et des ministres concernés comme cela avait pourtant été fait pour Caterpillar et ING.

LE DUMPING SOCIAL, FLÉAU POUR LES TRAVAILLEURS

Le dumping social est un véritable fléau. Pourtant, le gouvernement fédéral se dérobe à chaque fois qu'il a l'opportunité de prendre des mesures pour lutter contre. Par exemple, dans les marchés publics, il a maintenu la possibilité d'octroyer un marché en se fondant uniquement sur le critère du prix le plus bas.

Notons qu'au niveau européen, un préaccord a été conclu pour réviser la directive détachement (essentiellement à travail égal salaire égal et 18 mois de détachement maximum).

PENSIONS: LA DOUBLE PEINE

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS

Les pensionnés ont directement été en ligne de mire de la politique d'austérité du gouvernement. Au-delà de l'augmentation de l'âge légal de la pension à 67 ans, leur pouvoir d'achat a clairement diminué: ils subissent de plein fouet l'augmentation des taxes sur la consommation et sont à la fois les grands oubliés du « tax shift ».

On se souviendra aussi du saut d'index réalisé sur les pensions en juin 2015... et de la séance ubuesque à la Chambre trois mois plus tard, où le ministre MR des pensions affirmait mordicus qu'aucun saut d'index n'était intervenu et assurant que ce dernier n'interviendrait pas avant la fin 2016 ou début 2017.

Une des premières décisions de ce gouvernement a été d'augmenter l'âge légal de la pension à 67 ans, malgré les engagements pré-électorales de ne pas toucher à l'âge de la pension.

Par la suite, toujours en matière de pensions, le gouvernement Michel continue son attaque frontale contre la pension des cheminots, des infirmières, des policiers, des agents des pouvoirs locaux, de tous les agents :

- **Institutrices** : 3 ans de travail en plus et 200 euros brut en moins par mois à la pension
- **Enseignants du secondaire** : 5 ans de plus
- **Pompiers** : le gouvernement MR/N-VA a supprimé les mesures en faveur des métiers pénibles. Un pompier par exemple va devoir travailler 6 ans de plus pour avoir une carrière complète.
- **Cheminots** : ils devront travailler 8 ans de plus pour bénéficier de leur pension anticipée.
- **Militaires** : l'augmentation de l'âge de la pension des militaires serait introduite de manière progressive — mais plus rapide que l'allongement des carrières dans le civil, à savoir 57 ans en 2018, 57,5 en 2019, 58 ans en 2020, 58,5 en 2021, 59 en 2022, 59,5 en 2023, 60 ans en 2024, 60,5 en 2025, 61 en 2026, 61,5 en 2027, 62 en 2028, 62,5 en 2029 et 63 en 2030.

Une décision incompréhensible quand on sait à quel point ce gouvernement a sollicité les militaires pour des tâches difficiles et quand on connaît le coût d'une telle décision, dénoncée par le Chef de l'État-major: le coût s'élèverait à 3,1 milliards d'euros d'ici 2030 et entraînerait une augmentation du budget de personnel de 20 %. Ce point n'est pas encore tranché par le gouvernement qui n'est pas encore arrivé à s'entendre sur les métiers pénibles pour l'accès à la pension.

PENSION ANTICIPÉE ? SEULEMENT POUR CEUX QUI ONT COMMENCÉ À 16 ANS !

Le gouvernement a non seulement décidé de reporter l'âge de la pension à 67 ans, mais il a également rendu plus compliqué l'accès à la pension anticipée : il faut une carrière de 44 ans pour pouvoir accéder à la pension anticipée à 60 ans, soit avoir commencé à travailler à 16 ans !

BONUS PENSION: SUPPRIMÉ

Le pensionné recevait un bonus (intégré dans sa pension) pour les jours qu'il avait (effectivement) prestés alors qu'il avait le droit de partir à la pension anticipée depuis plus de 12 mois. Le montant de ce bonus augmentait avec la durée de la carrière (de 1,5€ pour les jours, directement 12 mois après l'âge de la pension anticipée à 2,5€ pour les jours, 72 mois après l'âge de la pension anticipée). Le gouvernement a supprimé ce bonus.

En pratique, un travailleur qui aurait eu le droit de partir à la pension anticipée à 60 ans mais décidait de poursuivre sa carrière professionnelle à temps plein jusqu'à 65 ans pouvait alors obtenir un bonus pension annuel de 2.246,4€, soit 187,2€ supplémentaires par mois. Cela représentait plus de 10% de la pension moyenne...

LES PENSIONS PUBLIQUES RABOTÉES

Le gouvernement Michel supprime la prise en compte des années d'étude pour le calcul et pour le nombre d'années de carrière pour partir à la pension, ainsi que certains tantièmes préférentiels (ex: 1/48^e pour les cheminots), etc.

Selon une évaluation du Service fédéral des pensions, cela conduit à diminuer la pension d'un professeur (avec un master) de 23,6 % alors qu'on prolonge sa carrière de 2 ans.

PENSIONS MIXTES: ON Y PERDRA

Jusqu'ici, toutes les années prestées étaient considérées comme des années de statutaires et donnaient donc droit à une pension publique. Le gouvernement a décidé que ce ne serait plus le cas mais que ces travailleurs recevront une partie de pension privée et une publique. La pension publique étant (jusqu'ici en tout cas...) plus intéressante que la pension privée, les travailleurs dans le cas perdront financièrement.

2^E PILIER DE PENSION: BEAUCOUP MOINS INTÉRESSANT

Le rendement garanti est passé de 3,25 % (ou 3,75 % si ce sont des contributions payées par le travailleur) à 1,75 %.

ASSIMILATIONS EN MATIÈRE DE PENSION: UN AN DE CHÔMAGE ET C'EST LA PÉNALITÉ

Après avoir supprimé l'assimilation⁸ et le crédit-temps sans motif, le gouvernement a décidé de réduire l'assimilation des périodes de chômage.

Les travailleurs qui dépassent un an de chômage se voient pénalisés dans le montant de leur pension.

En effet, jusqu'ici, les allocations de chômage non forfaitaires étaient considérées comme des périodes de travail et prises en compte sur base du dernier salaire perçu pour le calcul de la pension.

La réforme décidée conduit à assimiler les périodes après un an de chômage au droit minimum par année de carrière.

UNITÉ DE CARRIÈRE : MIEUX VAUT NE PAS ÊTRE MALADE, EN CHÔMAGE OU EN RÉGIME DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE (RCC)

Auparavant, on pouvait prendre en compte maximum 45 ans pour le calcul de la pension.

Depuis 2015, le calcul se fait en jours (un maximum de 14.040 jours).

Si la carrière dépasse les 14.040 jours, l'administration laisse tomber automatiquement les jours les moins bien rémunérés (donc, en principe, les premières années de la carrière, mais parfois par exemple les années prestées en tant qu'indépendant).

Le gouvernement veut élargir cette mesure en tenant compte des jours au-delà de 14.040 jours pour le calcul de la pension. On pourrait donc avoir un calcul de 47/45^e par exemple.

Cette mesure est présentée comme positive. En réalité, elle implique un nouveau recul important pour les travailleurs qui sont malades, en chômage ou en RCC en fin de carrière. En effet, le gouvernement veut prendre en compte le 14.040^e jour pour le calcul de la pension,

MAIS :

- a. Uniquement si ces jours ont été effectivement prestés
Concrètement : 2 travailleurs ont une carrière de 47 ans. Jean est victime d'une maladie (ou de chômage) pendant deux ans au milieu de sa carrière. Pierre l'est également,

⁸ Certaines périodes au cours desquelles une personne n'a pas travaillé sont malgré tout prises en considération pour la pension. On parle alors de l'assimilation de ces périodes ou de périodes assimilées.

mais juste avant sa pension. Jean aura une pension sur base de sa carrière de 47 ans, Pierre sur base de 45 ans seulement.

- b. On ne laisse plus tomber les plus mauvaises années, mais bien les dernières.
 Concrètement : Pierre doit donc laisser tomber deux ans. Aujourd’hui, on prend les années qui ont été les moins bien rémunérées et qui génèrent donc le moins de droits de pensions. À l’avenir, vous construirez votre pension jusque 45 ans (exprimés en jours) et le compteur s’arrêtera ensuite. Cela signifie donc qu’on procèdera de façon chronologique et qu’on ne prendra plus en compte vos meilleures années pour le calcul de votre pension.

SÉCURITÉ SOCIALE

LA LIAISON AU BIEN-ÊTRE DES ALLOCATIONS SOCIALES FORTEMENT ENTAMÉE

Pour rappel, la liaison au bien-être permet aux allocations sociales de ne pas « décrocher » par rapport aux salaires.

L’enveloppe disponible a été fortement réduite par le gouvernement Michel : – 161 millions en 2017 et en 2018, en plus de la non-prise en compte des allocations familiales dans le calcul de l’enveloppe globale, ce qui est contraire à la loi spéciale de financement.

Au total, en comptant les économies de 161 millions et la non-prise en compte des allocations familiales dans le calcul de l’enveloppe, le gouvernement n’attribue en fait que 56,4% de l’enveloppe :

	BI 2017 enveloppes effectives (réduites de 161 millions)		Enveloppes à 100% (selon notif 20/10/16) sans AF		Enveloppes notif 20/10/16 + AF selon BFP juin 2014		Pourcentages BI 2017 / notif 16 + AF		en moyenne sur 2017–2018
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Total	169,9	506,9	331	667,9	391	730,9	43,45	69,35	56,40

Ceci est totalement à l’opposé de ce que prévoit l’accord de gouvernement : « Les enveloppes bien-être 2015-2016, 2017-2018 et 2019-2020 seront affectées à 100%. » (page 48).

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE : LE CALCUL SERA MOINS AVANTAGEUX POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Le gouvernement a modifié la période de référence pour le calcul des allocations de chômage : elles seront calculées sur base du salaire moyen perçu au cours de la période de référence de 12 mois précédant la demande d’allocations au lieu du salaire du dernier mois.

UN CALCUL MOINS AVANTAGEUX POUR LES ALLOCATIONS DE MALADIE

Le gouvernement a décidé de ne plus tenir compte de certaines primes, cadeaux et heures supplémentaires pour calculer les allocations de maladie. Résultat: pour beaucoup, le montant des allocations de maladie a diminué.

ALLOCATIONS MALADIE-INVALIDITÉ: L'ACCÈS EST RENDU PLUS DIFFICILE

Le stage d'attente est passé de 6 mois à 12 mois pour avoir droit aux indemnités : cela touche surtout les jeunes travailleurs qui n'auront accès à l'assurance maladie-invalidité qu'au bout de 12 mois de travail.

LES ALLOCATIONS DE GARANTIE DE REVENUS (AGR) ONT DIMINUÉ

Il s'agit du complément qui est octroyé par l'ONEm aux travailleurs à temps partiel involontaire : le gouvernement a fortement diminué les montants en modifiant la base de calcul. Ce sont à 75% les femmes qui bénéficient de cette allocation. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les travailleuses visées?

- Une employée avec un enfant, qui travaille à mi-temps comme caissière dans un magasin et qui perçoit un salaire de 756,25€, recevait une AGR de 804,11€/mois. Avec ce gouvernement elle bénéficie désormais que de 691,40€. Elle perd donc 112,71€ par mois !

L'accord de gouvernement prévoit également de réduire le montant des AGR de moitié après 2 ans. Ils ont néanmoins abandonné cette piste pour la remplacer par l'obligation pour les bénéficiaires d'accepter des heures supplémentaires sous peine de sanctions.

FIN DU CHÔMAGE TEMPORAIRE/ÉCONOMIQUE POUR CEUX QUI NE SONT PAS DANS LES CONDITIONS DU CHÔMAGE CLASSIQUE

Cela concernera en grande partie les jeunes qui commencent à travailler car ils n'auront pas les 312 jours sur 21 mois nécessaires pour avoir droit au chômage.

Pour rappel, pour avoir droit aux allocations de chômage classique, il faut avoir presté un certain nombre de jours :

- Moins de 36 ans**
- soit 312 jours au cours des 21 mois précédant la demande ;
 - soit 468 jours au cours des 33 mois précédant la demande ;
 - soit 624 jours de travail au cours des 42 mois précédant la demande.
- Entre 36 et 49 ans**
- soit 468 jours au cours des 33 mois précédant la demande ;
 - soit 624 jours au cours des 42 mois précédant la demande ;
 - soit 234 jours dans les 33 mois + 1.560 jours dans les 10 ans qui précèdent ces 33 mois ;
 - soit 312 jours dans les 33 mois + pour chaque jour qui manque pour arriver à 468 jours, 8 jours dans les 10 ans qui précèdent ces 33 mois.
- A partir de 50 ans**
- soit 624 jours au cours des 42 mois qui précèdent la demande ;
 - soit 312 jours dans les 42 mois qui précèdent la demande et 1.560 jours dans les 10 ans qui précèdent ces 42 mois ;
 - soit 416 jours dans les 42 mois + pour chaque jour qui manque pour arriver à 624 jours, 8 jours dans les 10 ans qui précèdent ces 42 mois.

COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ « CHÔMEURS ÂGÉS » : SUPPRIMÉ !

Ce supplément permettait aux chômeurs âgés de bénéficier d'un complément de chômage à partir de 50 ans. La suppression de ce complément représente, pour un chômeur bénéficiant d'un chômage minimum une perte de :

		avec complément	sans complément	Perte/mois
<hr/>				
Chef de famille		1.189,50€	1.134,90€	54,60€
<hr/>				
Isolé	50 – 54 ans	995,28€	953,16€	42,12€
	55 ans et plus	1.093,82€	953,16€	140,66€
<hr/>				
Cohabitants	50 – 54 ans	808,34€	714,74€	93,60€
	55 – 57 ans	900,64€	714,74€	185,90€
	58 ans et plus	990,08€	714,74€	275,34€

L'ACCÈS À LA PRÉPENSION : C'EST DÉSORMAIS PLUS DIFFICILE

Le gouvernement a non seulement durci les conditions d'accès à la prépension (= chômage avec complément de l'employeur) : elles sont déjà passées de 60 à 62 ans.

Et pour les entreprises en restructuration, le gouvernement a décidé de passer de 53 ans en 2014 à 60 ans en 2020 !

Les prépensionnés doivent par ailleurs accepter les offres d'emploi proposées dans le cadre d'une disponibilité adaptée. Notons aussi que la N-VA a manifesté - le 10 janvier dernier - son intention de supprimer totalement les prépensions !

L'ACCÈS À LA JUSTICE EST RENDU DE PLUS EN PLUS DIFFICILE : UN PILIER DE LA DÉMOCRATIE S'EN TROUVE MENACÉ

L'accès à la justice a été dramatiquement endommagé par ce gouvernement. Sa logique ? Le département de la Justice est sous-financé, ce sont les justiciables qui vont cracher au bassin. Les magistrats, les avocats, les greffiers, se sont mobilisés pour le dire : faute de moyens, faute de cadres remplis, la Justice est en péril et, avec elle, un des fondements de notre État démocratique.

DES DROITS DE GREFFE CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉS

Début 2015, le gouvernement a décidé d'augmenter les droits de greffe de manière exponentielle. Il a rendu les frais de justice jusqu'à 5x plus chers lors de l'introduction d'un dossier auprès du tribunal, c'est-à-dire avant même qu'une affaire ne soit plaidée ! (la Cour constitutionnelle vient de casser la loi, et le gouvernement devait revoir sa copie avant juillet 2017)

L'AIDE JURIDIQUE GRATUITE COÛTE DÉSORMAIS... 140 EUROS

On demande donc au justiciable en difficulté financière une contribution à payer à chaque stade de la procédure : une première fois lors de la désignation de l'avocat et une nouvelle fois devant chaque instance. Cela signifie très concrètement qu'une personne bénéficiant de l'aide juridique entièrement gratuite pourrait au final payer jusqu'à 140 euros ! Résultat ? L'accès à l'aide juridique, soit le nombre de désignations, a diminué de 25 % en un an !

LE CONSOMMATEUR, GRAND OUBLIÉ DU GOUVERNEMENT MICHEL

LE LAISSER-FAIRE DU GOUVERNEMENT QUI PRÉCARISE LES MÉNAGES

Le gouvernement appauvrit les citoyens, non seulement par sa politique anti-sociale (coupes dans la Sécu, coupes dans les services publics, modération salariale), mais aussi par l'absence totale de politique pour les consommateurs.

A titre d'exemple, des mesures fortes contre l'obsolescence programmée auraient pu améliorer le rapport qualité / prix des biens de consommation et donc améliorer le pouvoir d'achat des citoyens. Mais elles ont été enterrées par le MR après 3 ans de travail au parlement.

Autre exemple, des mesures pour mieux encadrer les pratiques de recouvrement amiable de dettes, permettraient d'éviter un effet « boule de neige » aux dettes d'un public souvent plus défavorisé. Mais la majorité n'en veut pas.

Dernier exemple : mieux encadrer le crédit hypothécaire, en interdisant par exemple aux banques de conditionner l'octroi de réductions de taux d'intérêt des prêts hypothécaires à la souscription de contrats annexes (produits d'assurances, compte courant, etc.), permettrait à l'emprunteur de mieux faire jouer la concurrence et donc d'économiser de l'argent. Or c'est précisément ce que le gouvernement a refusé de faire lors de la transposition de la directive « crédit hypothécaire ».

Après 3 ans de gouvernement Michel, force est de constater que la protection du consommateur est un terrain totalement laissé à l'abandon. La seule activité du ministre Peeters – le titre de ministre des consommateurs est largement usurpé – est de transposer des directives européennes – généralement de manière minimale (« il faut éviter le **goldplating**⁹ »).

Il en résulte qu'en raison de cette inertie, le Gouvernement n'apporte aucune solution à ces causes, pourtant bien réelles, de précarisation des ménages.

9 Le **goldplating**, c'est quand le régulateur, lors de la transposition de la législation européenne en droit belge, va au-delà des exigences de cette législation européenne.

SERVICES PUBLICS: L'ASPHYXIE

Depuis le début de cette législature, le gouvernement Michel ne cesse de marteler qu'il souhaite mettre fin au « train de vie de l'État ». Et les économies qu'il a imposées au service public sont d'une brutalité jamais vue :

- –28% pour les frais de fonctionnement
- –30% pour les investissements
- –10% pour le personnel

Prenons la dotation SNCB et Infrabel : 3 milliards d'euros de dotation en moins sur la période 2015–2019. C'est une politique qui va à contre-courant des enjeux du XXI^e siècle : mobilité, environnement et santé publique. Autant de défis qui demanderaient au contraire un réinvestissement dans les infrastructures publiques.

L'entretien de ces infrastructures (surtout le réseau secondaire wallon) est sacrifié au même titre que le personnel qui met en garde : le sous-effectif couplé à une réduction du personnel est une source d'insécurité croissante.

Trois années après avoir annulé le plan d'investissement 2013–2025 (24 milliards d'euros), le gouvernement interdit toute vision à moyen et long terme du rail avec un plan d'investissement ridiculement faible et court : 4,5 milliards pour 2018–2020 (qui recouvre en réalité avec effet rétroactif la période 2015–2020). Une aberration pour des entreprises dont les infrastructures ressortent de l'activité industrielle.

A titre de comparaison : le gouvernement bruxellois a doublé les investissements de la STIB/ dans les transports publics sous cette législature tandis que de son côté, le gouvernement MR/N-VA a divisé par deux les investissements dans les transports ferroviaires/publics.

Il faut rappeler que ces économies linéaires s'ajoutent aux milliards d'économies déjà réalisées les années précédentes par ce gouvernement. Nous sommes aujourd'hui à l'os et nous n'avons eu cesse de dénoncer les répercussions désastreuses qu'auraient ces économies dans les services de l'État.

Il attaque aussi injustement les travailleurs de la fonction publique. Le gouvernement ne se limite pas à réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, mais s'en prend aussi à leurs traitements, leurs pensions et leurs statuts pour les aligner sur le privé.

Le gouvernement MR/N-VA organise une véritable destruction des services à la collectivité. Au point où on est en droit de se poser la question: comment l'État pourra-t-il encore assurer les missions essentielles de nos services publics ?

Car les services publics, ce ne sont pas des fonctionnaires planqués comme tente de nous le faire croire ce gouvernement : ce sont les policiers, les militaires, les pompiers, les infirmiers et infirmières, les facteurs, les juges, les gardiens de prison, des conducteurs de trains...

Et ces hommes et ces femmes qui assurent le service à la population sont aujourd'hui les plus grandes victimes des réformes du gouvernement MR/N-VA : ils subissent une réduction inacceptable de leurs droits et, en plus, ils doivent avaler des économies sans précédent dans leurs départements.

Tous tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme :

- nous l'avons entendu à chaque audition en commission attentats : **les services de sécurité** sont débordés et n'arrivent plus à assumer leurs missions de protection des citoyens par manque d'effectifs et de moyens,
- les **magistrats** fustigent aussi les économies imposées à la Justice, avec pour conséquences un manque de magistrats, de personnel, de moyens d'enquête et de poursuites, d'infrastructures informatiques, au point que le plus haut magistrat du pays dénonçait en 2015 : « **On dirait que l'État a choisi de démanteler sa propre justice** »¹⁰,
- on se souvient aussi de la grogne des **agents du SPF Finances** qui déplorent le manque de personnel et de moyens pour lutter contre la fraude fiscale,
- les **militaires**, pressés comme des citrons, ont aussi — fait rare — exprimé leur colère et leur désarroi dans les rues de Bruxelles en décembre 2016,
- on impose des cadences infernales aux **cheminots** de la SNCB à qui on demande de travailler plus pour améliorer le service alors que le gouvernement réduit de 20 % le financement du rail belge,
- rappelons aussi la gronde des **agents pénitentiaires** pour qui « **travailler aujourd'hui dans une prison revient à se voir confier un tournevis pour bâtir une maison** »,
- idem pour le **non-marchand** : avec les économies drastiques décidées par Maggie De Block, notamment pour les hôpitaux, les suppressions de lits et de services se succèdent, tout comme les suppressions d'emplois dans ce secteur très sensible de la santé,
- à cela s'ajoutent les **musées** qui prennent l'eau, des collections magnifiques qu'on n'a

10 Interview à La Libre du 20 mai 2015 :

« L'État, et particulièrement l'Inspection générale des Finances, mène pour le moment une politique désastreuse d'assèchement du personnel de la Fonction publique. Cette politique s'applique désormais aux corps spéciaux comme l'ordre judiciaire, dont l'autonomie est plus que menacée. Nous sommes à un tournant. La justice est soumise à des économies budgétaires linéaires dont je ne comprends pas le sens. On dirait que l'État a choisi de démanteler sa propre justice et c'est très, très grave pour les acteurs de celle-ci mais surtout pour les citoyens car, en dernière analyse, ce seront eux, ce sont eux déjà, qui souffriront et qui souffrent de ce désinvestissement. »

plus les moyens d'exposer et qu'on tente alors de privatiser...

Bref, on ne compte plus les manifestations d'inquiétude des travailleurs des services publics fédéraux qui dénoncent les mesures brutales, linéaires du gouvernement Michel!

Quand nous étions au gouvernement, nous avons aussi été confrontés à des difficultés budgétaires importantes, et nous y avons répondu. Mais la grande différence, c'est que nous avons la ferme volonté de préserver les services publics. Le PS a toujours été le garant d'une gestion responsable de la fonction publique, dans le respect des travailleurs et de la concertation sociale.

Le gouvernement MR/N-VA, ultralibéral dans sa pensée et dans ses méthodes, sabote délibérément les services publics. Son but n'est pas seulement de réduire les effectifs, mais de « casser l'outil » pour ouvrir la porte, chaque jour davantage, au privé.

Suite aux économies décidées par le gouvernement Michel, il est certain que l'État fédéral ne pourra plus assurer la totalité de ses missions. A terme, c'est donc la privatisation d'un certain nombre de services à la population qui se profile. Le gouvernement commence aujourd'hui par confier la surveillance des casernes militaires... à des agences de sécurité privées! Les « surveillants publics » gardés par des privés... Jusqu'où ira-t-on ?

L'objectif à peine voilé du gouvernement MR/N-VA est de privilégier le privé et c'est pourquoi :

- **il s'attaque au statut des agents.** Le statut n'est plus la priorité et le risque d'une généralisation des contractuels s'accroît,
- **il veut banaliser l'intérim dans les services publics,** ce qui mènera à une dégradation du statut et des conditions de travail pour le personnel,
- **il déstructure la politique de rémunération** en optant pour une rémunération au mérite dont les critères seront problématiques, car ils vont aller vers une individualisation de la rémunération mettant à mal l'égalité des fonctionnaires (dont le principe de l'ancienneté) et l'objectivation des règles d'avancement de carrière.

SERVICES PUBLICS : LE GOUVERNEMENT CONFOND « MODERNISER » ET « DÉGLINGUER »

Le PS n'est certainement pas opposé à une modernisation du service public, mais ne nous trompons pas sur le véritable défi de cette modernisation : la finalité ne peut pas être « moins de service public », mais « mieux de service public ».

L'agenda libéral du « moins d'État » rejoint ici l'agenda séparatiste de la N-VA du « moins de Belgique ».

Jusqu'à présent nous ne voyons que des coupes claires dans l'administration et un démantèlement du statut des fonctionnaires... mais aucune mesure visant au « mieux de service public » !

RÉDUIRE LES SERVICES PUBLICS, C'EST AUGMENTER LA FACTURE DES MÉNAGES

Une étude réalisée en 2012 par la Fondation André Renard démontre que les dépenses publiques participent fortement à la réduction des inégalités et améliorent le pouvoir d'achat des classes moyennes.

Sans la présence de services publics, les ménages moyens et précarisés ne pourraient pas accéder à certains services collectifs de base tels que le logement, l'enseignement, la santé, le transport.

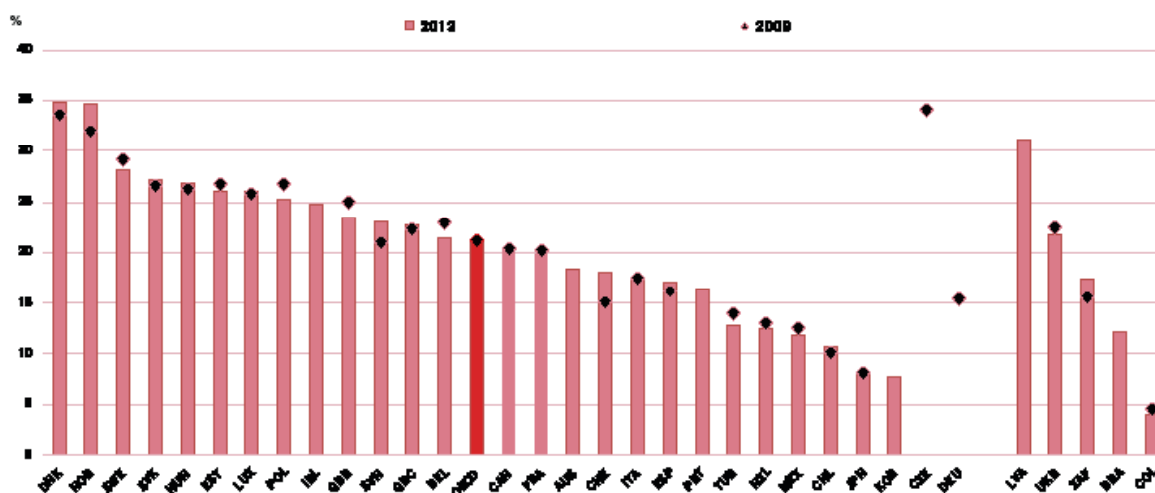
Selon le type de ménage (isolé, famille monoparentale, ...), les services publics permettent un accroissement de leurs revenus de 8 à 136 %, la moyenne étant de 30 %.

Par exemple, un couple avec deux enfants et disposant d'un revenu disponible mensuel de 3.500€ voit celui-ci augmenter de 947,65€ grâce aux services publics.

NON, NOUS N'AVONS PAS TROP DE FONCTIONNAIRES EN BELGIQUE

Lorsque l'on compare à d'autres pays de l'OCDE, on remarque que le nombre de fonctionnaires en Belgique est comparable à celui des autres pays. Comme le montre le graphique ci-dessous, elle se situe pratiquement à la moyenne OCDE.

Emploi dans le secteur public en pourcentage de l'emploi total (2009 et 2013)¹¹



Sources : Base de données ILOSTAT de l'Organisation internationale du travail (OIT)

11 Panorama des administrations publiques 2015 – OCDE 2016 http://www.oecd-ilibrary.org/governance/panorama-des-administrations-publiques-2015/emploi-dans-le-secteur-public-en-pourcentage-de-l-emploi-total-2009-et-2013_gov_glance-2015-graph48-fr

ANNEXE

QUELQUES ARTICLES DE PRESSE

05/01/2017 (BELGA) « Le tax shift n'a pas créé de nouveaux emplois » (SDI)

BRUXELLES 05/01/2017 (BELGA)

Le tax shift est une « opération blanche » en termes de créations nouvelles d'emplois, déplore jeudi le Syndicat des Indépendants et des PME (SDI). Seul un quart des 83.742 jobs créés depuis le début du gouvernement Michel l'ont été par des PME, « alors qu'elles sont traditionnellement considérées comme de grands pourvoyeurs d'emplois », souligne le syndicat sur base d'une récente étude de l'ONSS.

Les PME ont seulement embauché 20.935 travailleurs en deux ans et la moitié d'entre elles estiment qu'elles auraient de toute façon embauché, indépendamment du tax shift, détaille le SDI.

Le paquet de mesures gouvernementales a lui permis, selon les estimations, de sauver 20.000 postes, poursuit le syndicat.

Or, si l'on déduit des 83.742 nouveaux jobs les 51.497 emplois perdus à la suite de faillites et licenciements collectifs (30.548 en 2015 et 20.949 en 2016), « les 20.000 postes sauvés sans embauche complémentaire et les 10.000 emplois qui auraient de toute façon été créés, on aboutit à une création nette d'emploi nulle », conclut le SDI.

Le plan zéro cotisation à vie sur la première embauche et la réduction des cotisations patronales ont uniquement permis « de sauver des emplois en situation de détérioration » et créé un effet d'aubaine parmi les entreprises qui auraient de toute façon étoffé leurs effectifs », déplore le syndicat, qui pointe le « matraquage fiscal » subi par des secteurs tels que l'horeca et le transport.

Etude Wikifin présentée au JT RTBF du 27/03/2017

1 belge sur 3 n'arrive pas à épargner, pourquoi ?

- pour 66% leurs finances ne le leur permettent pas
- 21% d'entre eux estiment qu'épargner ne rapporte rien
- environ 25% d'entre eux sont fataliste ou anxieux

Ceux qui arrivent encore à épargner en Belgique :

- 8 belges sur 10 entre 25 et 34 ans arrivent à épargner
- les 34-44 ans sont ceux qui épargnent le moins (enfants, achat maison, mobilité)
- seul 1 belge sur 2 de plus de 65 ans arrive à mettre de l'argent de côté

En quoi consiste leur épargne ?

- carnet d'épargne pour 3 belges sur 4 (265 milliards d'euros sur les comptes d'épargne en 2016)

Le Belge épargne en moyenne 186 euros par mois, ressort-il lundi d'une enquête menée par Wikifin (FSMA) en partenariat avec les journaux L'Echo et De Tijd ainsi que la RTBF et Radio 1. Le montant reste une moyenne puisqu'un Belge sur trois n'a rien mis de côté au cours des 12 derniers mois. Si l'on ne tient compte que des épargnants, le montant s'établit à 326,5 euros.

Le manque de possibilités financières reste la première raison de cette absence d'épargne (66%), viennent ensuite l'impression qu'épargner ne rapporte rien (21%) ou qu'il sera temps de le faire plus tard (7%). Ce sont les 25-34 ans qui épargnent généralement le plus, tandis que les 35-44 et les plus de 65 ans sont les moins économes. Le versement sur un compte d'épargne reste la norme (74% des épargnants y ont recours), tandis que la constitution d'une épargne-pension a également la cote chez plus d'un Belge sur quatre. Majoritairement, les citoyens du plat pays estiment ne pas avoir assez d'argent de côté. Mais la tendance s'inverse progressivement avec l'âge. Idéalement, le Belge aimerait tout de même pouvoir disposer de plus de deux fois les revenus nets de son ménage afin de pouvoir faire face sereinement aux imprévus, qui reste la première motivation d'épargne. L'enquête a été réalisée entre le 23 janvier et le 7 février 2017 sur un échantillon représentatif de 1.002 personnes et présentée lundi à l'occasion de l'ouverture de la Semaine de l'Argent.

La capacité d'épargne des Belges est en recul (sujet RTBF du 18 janvier 2016)

Un constat : en 2016, les Belges épargneront moins. Le matelas d'épargne, plus de 260 milliards d'euros sur les livrets d'épargne est toujours là. Mais ce matelas ne grossit plus aussi vite. Le mouvement est amorcé depuis l'été dernier. La part du budget des ménages consacrée à l'épargne se réduit. Le revenu disponible est plus petit, à cause, notamment, des mesures de modération salariale.

Quand il s'agit d'épargner, les Belges ont la réputation d'être des champions. Cependant, ces derniers mois, leur capacité à épargner est en recul. C'est plus compliqué de mettre de l'argent de côté. En témoignent ces quelques personnes abordées dans

la rue : « Quand j'ai la possibilité d'épargner... On essaye de le faire, quand on a la possibilité, c'est de plus en plus difficile ». Ou encore, cet autre épargnant : « Cela devient quasiment impossible. Avant, c'était facile, on mettait de côté sans problème. Mes revenus sont restés pareils mais c'est beaucoup plus cher, beaucoup de taxes, de dépenses supplémentaires. »

Moins de capacité d'épargne

Le taux d'épargne des Belges est, aussi, en recul. On parle là de la partie du revenu consacrée à l'épargne sur des livrets, des placements financiers, des emprunts hypothécaires. Au troisième trimestre 2015, ce taux est passé à 11,7% contre 13% en 2014. On n'était plus descendu aussi bas depuis 2002. Le contexte est moins favorable à l'épargne.

Comme l'explique Anthony Baert, économiste chez ING : « Tout d'abord, on voit que les créations d'emplois restent relativement faibles, comparé à d'autres pays européens. Deuxièmement, on est dans une politique de modération salariale, où le saut d'index a commencé et aura surtout un impact cette année. Et on voit aussi que les revenus du capital, les intérêts, sont extrêmement faibles parce que les taux d'intérêt sont à des niveaux extrêmement faibles. »

Les Belges mettent moins de côté mais leurs réserves restent importantes, même si elles se tassent. Sur les comptes d'épargne, il y avait en octobre dernier un peu plus de 261 milliards d'euros. Il en restait près de 263 milliards en juin dernier. Le mouvement de diminution devrait se poursuivre en 2016.

Les travailleurs belges ont perdu près d'1% de leur pouvoir d'achat en 2016 (site RTBF 13/03/2017)

Les travailleurs belges ont perdu 0,94% de leur pouvoir d'achat en 2016, selon la CGSLB qui se base sur l'étude « Benchmarking working Europe 2017 ». Selon le syndicat libéral, la Belgique est le seul pays d'Europe où l'an dernier, les travailleurs pouvaient acheter moins avec leur rémunération.

Chez les voisins proches de la Belgique, le pouvoir d'achat des travailleurs a progressé. En France, l'augmentation s'est limitée à 0,25%, au Luxembourg elle atteignait 0,42%, tandis que les salariés allemands et néerlandais ont vu leur pouvoir d'achat s'améliorer respectivement de 1,61% et 2,28%.

« Les divers gouvernements ont pris une série de mesures entraînant une augmentation importante des prix. Le saut d'index décidé par le gouvernement Michel a empêché

l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie, portant ainsi fortement atteinte au pouvoir d'achat. C'est l'un des facteurs expliquant que la Belgique a rejoint en 2016 la queue du classement de l'UE en matière de croissance économique, puisque la consommation privée a augmenté de façon très limitée. En outre, le saut d'index constitue une mesure très négative dont les effets se prolongent tout au long de la vie », estime la CGSLB.

«La marge salariale limitée de 1,1 % hors index, convenue dans le cadre de l'AIP arrive juste à temps. Cela souligne aussi l'importance des augmentations de salaire en matière de pouvoir d'achat et en tant que levier de croissance économique», a pointé Mario Coppens, président national de la CGSLB.

Selon l'étude d'Etui (Institut des syndicats européens), la Belgique est le seul pays européen où les travailleurs ont vu leur pouvoir d'achat régresser !

Le saut d'index est la mesure principale expliquant la régression du pouvoir d'achat des travailleurs (dans l'étude d'ETUI, ils considèrent le salaire réel), c'est une perte de 400 euros/an pour un salaire moyen ; et un transfert par an de 2,5 milliards des salariés vers les revenus du capital.

La modération salariale est la seconde raison la plus importante expliquant la régression du pouvoir d'achat des travailleurs. L'évolution des salaires réels se détériorera davantage encore par la réforme de la loi de 1996 relative à la compétitivité salariale adoptée la semaine passée. Elle représentera à terme l'équivalent de 5 sauts d'index.

Une troisième raison importante est l'augmentation des taxes sur la consommation pour plus de 3 milliards d'euros. On peut aussi citer la non-indexation des « plafonds » fiscaux.

Sur les deux dernières années, la Belgique a connu la plus forte augmentation des prix de tous les pays de la zone euro. Cela confirme que la politique économique du gouvernement Michel ne fonctionne pas : les prix augmentent plus qu'ailleurs ; nous devenons donc moins compétitifs !

Le tax shift a donc bien été un cadeau au capital (les baisses de cotisations ne se sont pas traduites par une diminution des prix, et c'est par ce mécanisme que les emplois sont censés être créés) mais les hausses des taxes sur la consommation ont par contre bien augmenté les prix et fait diminuer le pouvoir d'achat, en particulier des ménages moins aisés.



LA CHAMBRE

RECU DES VALEURS DÉMOCRATIQUES

**LES LIBERTÉS ET LES DROITS
FONDAMENTAUX SONT MENACÉS
PAR LE GOUVERNEMENT MICHEL**

TABLE DES MATIÈRES

EN RÉSUMÉ	4
LA VIE PRIVÉE DES CITOYENS MENACÉE: INACCEPTABLE	7
LE GOUVERNEMENT CRIMINALISE LA SOLIDARITÉ	7
PERQUISITIONS AU DOMICILE DES SANS-PAPIERS: PAS DE PAPIERS = PAS DE DROITS	7
VISITE SURPRISE CHEZ LES SANS-EMPLOIS: INTRUSIVE ET INUTILE	7
TOUS LES BELGES SCANNÉS EN PERMANENCE, VIA LEURS FACTURES D'ÉNERGIE	8
MÉTHODES PARTICULIÈRES DE RECHERCHE: LES LIBERTÉS PASSENT AU SECOND PLAN	8
LE GOUVERNEMENT FRAGILISE LE DROIT DES FEMMES À AVORTER	9
PRESSION SUR LES DÉTENTEURS D'UN SECRET PROFESSIONNEL	9
FIN DU SECRET PROFESSIONNEL POUR LES MÉDECINS, PSYS, ENSEIGNANTS, NOTAIRES, ETC.	9
LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX	10
MESURES LIBERTICIDES AU NOM DE LA LUTTE (IMPÉRIEUSE BIEN SÛR!) CONTRE LE TERRORISME	11
LE GOUVERNEMENT FICHE DES PERSONNES SUR BASE DE LEURS CONVICTIONS RELIGIEUSES	11
LE DROIT DE GRÈVE BALAYÉ, PAR PURE IDÉOLOGIE	12
LE GOUVERNEMENT PORTE ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE LA SNCB	12
MISE À MAL DE LA CONCERTATION SOCIALE... CAR INUTILE SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL	12
LE GOUVERNEMENT MICHEL FRAGILISE... LES PLUS FRAGILES	14
LE GOUVERNEMENT RESTREINT L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES SANS PAPIERS ET LES PLUS PRÉCARISÉS DE NOTRE SOCIÉTÉ	14
CRÉDITS D'IMPÔTS POUR ENFANTS À CHARGE DES DEMANDEURS D'ASILE : UNE DÉCISION MESQUINE	14
INTERNATIONAL: LA BELGIQUE NE DÉFEND PLUS LES DROITS DE L'HOMME	15
LA BELGIQUE COLLABORE AVEC LE RÉGIME SOUDANAIS	15
COMMISSION FEMMES DES NATIONS UNIES : LA GIFLE DU GOUVERNEMENT AUX DROITS DE LA FEMME	15
ATTEINTES À L'ÉTAT DE DROIT EN POLOGNE: LE GOUVERNEMENT N'Y VOIT RIEN À REDIRE	16
L'INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE: UN DES PILIERS DE NOTRE DÉMOCRATIE EST MIS À MAL	16
LA LOI S'APPLIQUE À TOUT LE MONDE, SAUF AU GOUVERNEMENT	16
LE POUVOIR JUDICIAIRE MIS SOUS PRESSION POLITIQUE	16
JUGE D'INSTRUCTION: L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ÉBRANLÉE	17
NON-RESPECT DU CADRE LÉGAL DES MAGISTRATS	17
MODIFICATIONS DE LA PROCÉDURE DE DROIT D'ASILE - SANCTIONS CONTRE LES AVOCATS: UN BAZOOKA POUR TUER UNE MOUCHE	17

MAUDIT SOIT CELUI QUI OSE CRITIQUER: LE GOUVERNEMENT MICHEL S'ATTAQUE AUX CONTRE-POUVOIRS	18
FRANCKEN CALOMNIE LES ONG	18
FRANCKEN DÉNIGRE LES UNIVERSITAIRES	19
CHARLES MICHEL DÉNIGRE ET INSULTE LA FGTB	19
CHARLES MICHEL DÉRAPE FACE À LA PRESSE	20
CONFLIT OUVERT ENTRE DE WEVER ET LE STANDAARD	20
L'UNION DES CLASSES MOYENNES TRAITÉE DE « COMMUNISTE »	20
ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS: C'EST FINI	20
L'AIDE JURIDIQUE GRATUITE COÛTE DÉSORMAIS... 140 EUROS	20
SUPPRESSION DES JUSTICES DE PAIX ET RATIONALISATION DES GREFFES : ILS ÉLOIGNENT LA JUSTICE DU CITOYEN	21
DES DROITS DE GREFFE FORTEMENT AUGMENTÉS	21
DROITS DE LA DÉFENSE: LE GOUVERNEMENT RABOTE LES DROITS DES JUSTICIABLES	21

EN RÉSUMÉ

LA VIE PRIVÉE DES CITOYENS MENACÉE : INACCEPTABLE

Le gouvernement N-VA/MR n'hésite pas à adopter des lois qui violent la vie privée de tous les citoyens :

- Le projet « visites domiciliaires » permet à la police de perquisitionner chez quiconque est soupçonné d'héberger un sans-papiers, créant ainsi un « délit de solidarité »
- Le domicile des chômeurs peut maintenant être contrôlé par surprise, comme s'ils n'étaient pas des citoyens à part entière
- Les factures d'énergie de tous les Belges sont contrôlées pour traquer d'éventuelles fraudes sociales. Pendant ce temps, les grands fraudeurs fiscaux peuvent se sentir à l'abri !
- La police peut maintenant fouiller un téléphone/un ordinateur sans contrôle judiciaire
- La liste des infractions permettant les écoutes téléphoniques a été élargie
- Fragilisation du droit des femmes à avorter

PRESSION SUR LES DÉTENTEURS D'UN SECRET PROFESSIONNEL

- Médecins, psys, enseignants, notaires... sont tenus de livrer le secret qui leur a été communiqué (en toute confiance) à la demande du parquet
- Les assistants sociaux doivent maintenant dénoncer tout indice terroriste. Ce n'est pourtant pas leur métier, ils ne sont pas policiers.

LUTTER CONTRE LE TERRORISME : IMPÉRATIF FONDAMENTAL. MAIS LE GOUVERNEMENT MICHEL EN PROFITE POUR ADOPTER DES MESURES LIBERTICIDES

La lutte contre le terrorisme est essentielle et impérieuse. Mais les mesures prises en son nom doivent être pertinentes, proportionnelles et réalisables. Or, le gouvernement N-VA/MR a fait le choix de mesures qui portent gravement atteinte aux libertés de tous sans pour autant démontrer leur efficacité.

Un exemple parmi d'autres : les personnes — y compris les enfants — qui fréquentent des lieux de culte musulman ont été fichées !

LE DROIT DE GRÈVE BALAYÉ. PAR PURE IDÉOLOGIE

Avec son 'service minimum' imposé à la SNCB - inapplicable de l'avis de tous - le gouvernement N-VA/MR porte atteinte à un droit fondamental des travailleurs : le droit de grève.

MISE À MAL DE LA CONCERTATION SOCIALE CAR... INUTILE SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL

En s’immisçant dans le dialogue social, le gouvernement N-VA/MR l’a transformé en monologue patronal : les syndicats sont systématiquement en minorité face aux patrons et au gouvernement.

LE GOUVERNEMENT MICHEL FRAGILISE... LES PLUS FRAGILES

- Le gouvernement N-VA/MR veut restreindre l’accès aux soins pour les sans-papiers et les plus précarisés parce qu’il y aurait trop d’abus, ce qui a largement été démonté par la société civile et l’opposition. Le ministre Ducarme tente une fois de plus de faire passer les étrangers et les plus démunis de notre société comme des profiteurs du système.
- Autre mesure « bête et méchante » : la suppression du crédit d’impôt pour les enfants des demandeurs d’asile. Cette décision ne rapportera quasi rien au budget de l’Etat et ne fera que priver des personnes dans une situation précaire d’un petit complément financier.

INTERNATIONAL : LA BELGIQUE NE DÉFEND PLUS LES DROITS DE L’HOMME

Historiquement, la Belgique a souvent été à la pointe pour la défense des droits de l’Homme dans le monde. Avec le gouvernement N-VA/MR, c’est fini :

- Collaboration avec le régime sanguinaire soudanais afin d’y renvoyer des réfugiés
- Soutien de la candidature de l’Arabie Saoudite à la commission ‘femmes’ de l’ONU
- Refus de condamner les atteintes à l’Etat de droit en Pologne.

L’INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE : UN DES PILIERS DE NOTRE DÉMOCRATIE MIS À MAL

Le fondement principal d’un Etat de droit démocratique, c’est la séparation des pouvoirs et donc l’indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif. Le gouvernement N-VA/MR s’assied dessus :

- Le ministre N-VA de l’Intérieur critique publiquement un procès en cours
- Le secrétaire d’Etat N-VA de l’Asile refuse d’appliquer les décisions de Justice qui ne l’arrangent pas
- Pression politique sur le pouvoir judiciaire, notamment par une campagne médiatique
- Détricotage des compétences du juge d’instruction, figure d’impartialité et garant des libertés.

MODIFICATIONS DE LA PROCÉDURE DE DROIT D'ASILE - SANCTIONS CONTRE LES AVOCATS : UN BAZOOKA POUR TUER UNE MOUCHE

Le gouvernement N-VA/MR a fait voter un projet de loi visant à lutter contre les recours soi-disant abusifs introduits devant le Conseil du contentieux des étrangers. Il s'agit d'un bazooka pour tuer une mouche car cela concerne 19 dossiers par an. Cela n'a pas empêché le gouvernement de sous-entendre lourdement que les demandeurs d'asile étaient des fraudeurs et d'insulter les avocats en charge de ces dossiers.

MAUDIT SOIT CELUI QUI OSE CRITIQUER : LE GOUVERNEMENT MICHEL S'ATTAQUE AUX CONTRE-POUVOIRS

Dès qu'un contre-pouvoir critique l'action du gouvernement – ce qui est son rôle - ce dernier s'empresse de l'attaquer, sous la ceinture s'il le faut :

- Après les critiques envers sa politique migratoire injuste, Theo Francken a qualifié la stratégie d'Amnesty International de “honte pour l'Europe” ; a dit que Médecins Sans Frontières “causait des morts en Méditerranée” et a méprisé des chercheurs universitaires
- Charles Michel, en difficulté, s'est attaqué violemment à la FGTB “qui dit n'importe quoi ; défend le chômage ; est noyauté par le communisme...”. Rappelons que la FGTB représente 1,5 millions de travailleurs et est membre du groupe des 10
- Plusieurs attaques en règle contre des journalistes

ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS : C'EST FINI

Le gouvernement a mis en place des obstacles entre les citoyens – notamment les plus modestes – et la Justice :

- L'aide juridique jusqu'ici gratuite pour les plus démunis coûte désormais jusqu'à 140€
- Suppression de justice de paix, ce qui éloigne littéralement la Justice du citoyen
- Augmentation des frais de justice
- Moins de voies de recours

Résultat : pour la majorité des citoyens, il est devenu quasi impossible de défendre ses droits devant la Justice et d'obtenir réparation.

LA VIE PRIVÉE DES CITOYENS MENACÉE: INACCEPTABLE

LE GOUVERNEMENT CRIMINALISE LA SOLIDARITÉ (EN PROJET)

Avec son projet « visites domiciliaires », le secrétaire d'Etat s'attaque à la solidarité citoyenne en permettant également aux forces de l'ordre d'entrer dans le domicile d'une personne qui ferait le choix d'offrir un hébergement à une personne sans-papier ! Tout ceci sur simple autorisation administrative d'un juge d'instruction.

PERQUISITIONS AU DOMICILE DES SANS-PAPIERS: PAS DE PAPIERS = PAS DE DROITS (EN PROJET)

Avec le projet « visites domiciliaires », le gouvernement souhaite également permettre à la police d'entrer dans le domicile de sans-papiers pour les arrêter sans mandat judiciaire.

Le gouvernement porte atteinte à l'article 15 de la Constitution, qui consacre l'inviolabilité du domicile. Fronde unanime des professionnels de la Justice et des représentants de la société civile auditionnés en commission. Des motions communales un peu partout dans le pays rejettent également le texte du gouvernement. Charles Michel se voit contraint de revoir la copie de son secrétaire d'Etat Francken.

VISITE SURPRISE CHEZ LES SANS-EMPLOIS: INTRUSIVE ET INUTILE

Le gouvernement Michel a réinstauré les visites domiciliaires surprises : plus d'obligation, pour les inspecteurs, de prévenir le chômeur d'un contrôle à domicile.

Les visites domiciliaires surprises avaient pourtant été supprimées en 2000 par Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi sous le gouvernement Verhofstadt 1^{er}. Cette suppression avait alors fait l'unanimité au sein des partis démocratiques tant de la majorité que de l'opposition.

Les acteurs de terrain sont pourtant unanimes : il existe suffisamment d'autres outils pour contrôler des chômeurs qui portent leurs fruits. Le gouvernement MR/N-VA les stigmatise une fois de plus, renvoyant l'image qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière. Encore plus interpellant quand on sait que d'autres crient à la violation de la vie et de la propriété privée lorsqu'on examine leur compte en banque dans le cadre d'une instruction pour grande fraude fiscale.

Les grands fraudeurs fiscaux peuvent eux continuer à dormir tranquilles...

TOUS LES BELGES SCANNÉS EN PERMANENCE, VIA LEURS FACTURES D'ÉNERGIE

Le gouvernement a mis en place un contrôle systématique des données de consommation d'eau, de gaz et d'électricité pour tous les citoyens afin de traquer d'éventuelles fraudes dans le chef des allocataires sociaux. Une mesure totalement disproportionnée : l'inspection sociale pouvait déjà vérifier ces informations, uniquement en cas de présomption de fraude. Désormais, elle aura automatiquement accès à toutes les données des consommateurs, même s'il n'y a pas d'indication concrète de fraude.

Par contre, aucune mesure aussi intrusive n'est mise en place pour lutter contre la fraude fiscale, ne fût-ce que la grande fraude fiscale.

MÉTHODES PARTICULIÈRES DE RECHERCHE: LES LIBERTÉS PASSENT AU SECOND PLAN

En démocratie, la politique de sécurité doit pouvoir s'appuyer sur un équilibre, subtil et nécessaire, entre la sauvegarde de l'ordre public et la protection des libertés publiques.

Le gouvernement Michel ne semble plus en avoir le souci.

Le gouvernement porte une ingérence disproportionnée dans la vie privée de nos concitoyens sans prévoir les garanties indispensables. Et c'est en raison de l'absence de ces garanties, pour éviter les abus, qu'un déséquilibre se situe.

Citons :

- Nouveau régime spécifique extrêmement large pour l'infiltration (entretien de contacts par des fonctionnaires de police) sur internet : on peut y recourir pour tous crimes ou délits (contrairement à l'infiltration « normale »¹). Il y a aussi une possibilité d'autorisation verbale du procureur du Roi en cas d'urgence avec limitation du contrôle de la chambre des mises en accusation.
- Nouvelle possibilité de fouiller un système informatique saisi jusqu'à l'ouverture des applications, sans contrôle du juge d'instruction ou même du procureur du Roi. Par exemple, il est donc possible pour l'officier de la police judiciaire de fouiller dans le smartphone d'une personne prise en flagrant délit, en dehors d'une autorisation judiciaire. Cette mesure peut être effectuée pour tous types d'infractions.

¹ L'infiltration « normale » est limitée aux infractions graves reprises dans l'article 90ter du Code d'instruction criminelle.

- Augmentation du délai d'observation d'un à trois mois : avant les services de police pouvaient observer des personnes, leur présence ou leur comportement, des lieux ou des événements déterminés pour une durée de maximum d'un mois. Ce délai est désormais porté à trois mois.

On aurait pu s'attendre à ce que cela concerne les crimes les plus graves (terrorisme, trafic d'êtres humains, de drogue, etc.). Ce qui se justifierait. Non... Cet élargissement concernera toutes les infractions susceptibles d'entraîner une peine de prison d'un an au moins...Ce qui est très large et paraît, en dehors d'un contrôle judiciaire à intervalle plus court, disproportionné.

- Extension, pour l'ensemble des infractions, d'une recherche dans un système informatique : compétence transférée du Juge d'instruction vers le Procureur du Roi et possibilité d'avoir un accord oral en cas d'urgence ou de flagrant délit.

Exemple : un smartphone a été saisi et le procureur du Roi ordonne d'avoir accès au compte Hotmail, Facebook ou Dropbox auquel ce smartphone est connecté et donc d'avoir accès au cloud du l'appareil, alors qu'auparavant seul le juge d'instruction pouvait ordonner cette mesure attentatoire. L'accès au cloud est évidemment plus attentatoire à la vie privée dès lors que par exemple sur une boîte email, l'accès ne se limite plus aux données disponibles sur l'appareil des derniers jours mais à l'ensemble des courriels de la boîte de réception.

LE GOUVERNEMENT FRAGILISE LE DROIT DES FEMMES À AVORTER

Depuis le début de cette législature, aucune avancée n'a été obtenue pour protéger le droit à l'avortement pourtant menacé partout en Europe. Et même en Belgique ! La majorité MR/N-VA refuse de sortir l'IVG du code pénal mais s'est entendue par contre pour permettre la reconnaissance prénatale d'un parent à tout moment — alors que la pratique le permettait aux environs du 6^{ème} mois de grossesse... Reconnaître à tout moment un statut au fœtus, c'est une menace contre le droit à l'IVG.

PRESSION SUR LES DÉTENTEURS D'UN SECRET PROFESSIONNEL

FIN DU SECRET PROFESSIONNEL POUR LES MÉDECINS, PSYS, ENSEIGNANTS, NOTAIRES, ETC.

Toujours dans le cadre du « Pot-pourri 5 », le ministre de la Justice détricote le secret professionnel pour un grand nombre de professionnels : médecins, psychologues, enseignants, notaires, travailleurs sociaux... soit tous ceux qui se voient confier un secret

dans le cadre de leur profession, à l'exception des avocats.

Le ministre de la Justice propose en effet que, sur simple demande d'un procureur, en cas d'inquiétude liée au terrorisme d'une part mais aussi à l'atteinte à l'intégrité d'une personne, ces professionnels soient déliés de leur obligation de protéger le secret qui leur a été communiqué en toute confiance par un patient, un élève, etc.

Malgré les réserves unanimes exprimées par les professionnels concernés auditionnés en commission, le secret professionnel est ainsi complètement vidé de son sens — au point que plus aucun citoyen ne saura si les secrets qu'il confie à son médecin, son psychologue, son notaire, son professeur, ... seront encore protégés par la loi.

La lutte contre le terrorisme est une impérieuse nécessité. La lutte contre les violences intra familiales l'est aussi. Ce qui inquiète dans cette approche, c'est de demander à des personnes dont le métier n'est pas d'être « policier » d'agir comme tel. Cela, alors même que leur travail est d'obtenir la confiance et de recueillir les confidences des personnes qu'elles « encadrent ».

Une autre approche eut été possible comme le réclamait le secteur. Une alternative eut été d'avancer sur le partage du secret entre professionnels et sur l'orientation des personnes en possession d'informations vers les services de police ou la justice.

LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

La proposition relative à la levée du secret professionnel a démontré un très grand clivage avec la droite. Une droite qui tient un discours qui peut parler à une certaine frange de la population : « Attention, les bénéficiaires du CPAS peuvent être des terroristes, nous devons agir... » Mais, clairement, si des mesures doivent être prises pour lutter contre le terrorisme, ce que nous soutenons impérieusement, le gouvernement ne met pas les moyens là où il faut pour y parvenir — la police par exemple — et que les mesures qu'il présente ne sont que des mesures de façade.

La N-VA a ainsi dénoncé la pratique de certains CPAS qui refusent de transmettre certaines informations au Procureur du Roi lorsqu'il en fait la demande. De « certains » CPAS, on se rend vite compte que la N-VA fait seulement référence au CPAS de Bruxelles. Et de « certaines » informations, il revient que le CPAS de Bruxelles a en effet refusé de transmettre des listes de personnes (en fonction de leur origine par exemple) mais qu'il a toujours collaboré quand il était question d'une information précise sur un individu spécifique.

Au-delà de cette obligation d'information passive, est venue s'adjoindre une obligation d'information active pour les assistants sociaux et les membres des institutions de sécurité

sociale. Ceux-ci sont obligés de dénoncer tous les éléments, tous les indices leur permettant de croire qu'une infraction terroriste est en préparation.

Si nous nous sommes montrés constructifs pour défendre le premier volet à savoir l'obligation de transmettre les informations au Procureur du Roi - parce qu'il est indispensable d'avoir une lutte efficace contre le terrorisme et de permettre un meilleur échange d'informations - nous avons émis des critiques sur le second volet : les assistants sociaux ne sont pas des policiers et n'ont pas les moyens de mener cette mission qui ne fera que mettre à mal le travail qu'ils mènent au quotidien.

Nous considérons que ce sont les moyens de la police et de la Justice qui doivent être renforcés.

Un recours a été introduit contre cette loi auprès de la Cour constitutionnelle par un collectif de CPAS de Bruxelles et de Wallonie, signe d'un profond malaise.

La Cour constitutionnelle devra trancher : cette loi viole-t-elle ou non les droits et libertés fondamentales.

MESURES LIBERTICIDES AU NOM DE LA LUTTE (IMPÉRIEUSE BIEN SÛR!) CONTRE LE TERRORISME

La lutte contre le terrorisme est une priorité essentielle, dépassant les clivages politiques.

Notre groupe l'a rappelé à chaque débat : nous soutiendrons chaque mesure déposée par le gouvernement pour autant qu'elle respecte des principes de bases que sont la pertinence, la proportionnalité et la faisabilité.

Or, dans presque tous les dossiers mis sur la table, le gouvernement a fait le choix de certaines mesures sans qu'il puisse apporter la démonstration de leur efficacité au regard des atteintes qu'elles portent aux libertés publiques et aux droits de l'ensemble des citoyens.

LE GOUVERNEMENT FICHE DES PERSONNES SUR BASE DE LEURS CONVICTIONS RELIGIEUSES

Le projet Belfi s'insère dans le volet judiciaire du plan Canal. Il est né fin de l'année 2014 et vise à identifier les fraudes sociales commises par des personnes parties s'enrôler dans les rangs de l'Etat islamique. Il a progressivement évolué jusqu'à la dénonciation, début 2017, de pratiques systématiques de fichage des fidèles dans les mosquées le vendredi, et même d'établissement de listes des enfants qui fréquentent les cours de religion dans les mosquées. Dans ce contexte, la très consensuelle commission d'enquête parlementaire

« attentats terroristes » n'a pu qu'insister « pour que ces contrôles se déroulent dans le respect de la dignité de chacun et qu'on évite tout fichage de personnes, et certainement d'enfants sur la base de leurs convictions philosophiques ou religieuses ». De telles pratiques violent l'article 19 de la Constitution, qui consacre la liberté de culte et l'article 6 de la loi relative à la protection de la vie privée qui interdit le traitement de données à caractère personnel qui révèlent les convictions religieuses ou philosophiques.

LE DROIT DE GRÈVE BALAYÉ, PAR PURE IDÉOLOGIE

LE GOUVERNEMENT PORTE ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE LA SNCB

Le service minimum sur le rail est une véritable déclaration de guerre faite aux travailleurs du rail : après la réduction drastique de leurs effectifs accompagnée d'une exigence d'augmentation de la productivité, après la remise en cause de leur statut, après la réduction de leurs pensions, après les menaces de privatisation, le gouvernement s'est attaqué aux droits collectifs des travailleurs du rail en bafouant au passage la concertation sociale.

Un dispositif de surcroît inefficace et dangereux :

- le service minimum est impraticable : même dans le scénario d'un service le plus restreint, certains corps de métier devraient être présents à 85 voire à 100%
- le service minimum pose aussi question en termes de sécurité et de confort pour les voyageurs (comment éviter la cohue sur les quais et dans les trains si seulement un sur quatre roule ? Comment gérer un maximum de voyageurs avec un minimum de personnel ? Qui va choisir ceux qui pourront monter dans les trains et ceux qui devront rester sur le quai ?)

Silence radio du gouvernement sur ces points évidemment.

MISE À MAL DE LA CONCERTATION SOCIALE... CAR INUTILE SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL

Il n'y a pas de dialogue social. Il y a un monologue patronal, relayé par le gouvernement.

Le gouvernement a en effet instauré une concertation structurelle tripartite² avec les partenaires sociaux du groupe des 10. Le gouvernement met ainsi à mal la « démocratie sociale ».

² ITW de Charles Michel dans le Soir du 14/10/14 : « Et nous souhaitons installer une concertation tripartite, pour qu'il y ait une mobilisation des acteurs économiques, à côté du gouvernement. »

- Concrètement, cela signifie que les partenaires sociaux ne peuvent plus négocier entre eux sur différents sujets qui les concernent, comme cela a toujours été le cas jusqu'ici, et éventuellement faire appel à un rôle de médiateur du gouvernement s'ils ne trouvent pas d'accord. Ici, le gouvernement est partie prenante de la concertation sociale. Le gouvernement met donc les partenaires sociaux sous tutelle !
- Cela signifie également que le rapport de force est très clair : 2 contre 1, les syndicats étant systématiquement minorisés puisque le gouvernement ne propose que des mesures favorables aux patrons ! Ceux-ci ne se trompent d'ailleurs pas en considérant que la concertation sociale ne doit plus être une priorité, on en veut pour preuve la phrase de Peter Timmermans, administrateur délégué de la FEB dans « Opinion » sur le site de la FEB : « **Nous avons toujours recherché les meilleures solutions dans un esprit constructif et nous le ferons encore au cours des cinq prochaines années. Avec les syndicats si c'est possible, avec le gouvernement s'il le faut.** »³ !

Ne nous leurrions pas sur ce que le gouvernement Michel entend par concertation sociale. A de très rares exceptions près, on voit que la concertation sociale est mise à mal, mise sous tutelle, niée, ou remise en cause.

Exemples (parmi beaucoup d'autres) :

- Daniel Bacquelaine a fait totalement fi de la concertation sociale dans les dossiers les plus importants (âge légal et durcissement des conditions d'accès à la pension anticipée). Il n'a instauré le Comité national des pensions qu'en juin 2015, c'est-à-dire des mois après avoir décidé de ces mesures. Ce comité n'a donc pu donner aucun avis sur ces réformes. Il ne pourra finalement intervenir qu'à la marge.
- Jacqueline Galant et son successeur, François Bellot, ont aussi bafoué le principe même de la concertation sociale.
Les patrons de la SNCB et les syndicats devaient se concerter sur la demande gouvernementale d'un service minimum et s'ils ne parvenaient pas à un accord, le gouvernement déciderait sans eux.
C'est ça la concertation à la sauce Michel : imposer en se moquant de l'avis des partenaires sociaux !
- Le projet de loi du gouvernement sur les contrats associatifs — qui propose une rémunération nette plafonnée à 500 euros par mois pour les travailleurs occasionnels sous un contrat dénommé « associatif » qui les exempte de cotisations sociales et d'impôts — a fait l'unanimité contre lui. S'il est décrié par les partis de l'opposition, il l'est également par le Conseil National du Travail. Cet organe rassemble les partenaires

3 Peter Timmermans, administrateur délégué de la FEB dans Opinion sur le site de la FEB en octobre 2014

sociaux, soit à la fois les représentants des travailleurs et des employeurs. Il est également contesté par le secteur non marchand, les Classes moyennes, le Conseil supérieur du Volontariat, etc. Tous les avis, dont celui du CNT ont été balayés, par un gouvernement sourd à la critique même de ses alliés parfois.

LE GOUVERNEMENT MICHEL FRAGILISE... LES PLUS FRAGILES

LE GOUVERNEMENT RESTREINT L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES SANS PAPIERS ET LES PLUS PRÉCARISÉS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Le ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme a même instrumentalisé la réforme de l'aide médicale urgente (AMU) pour faire passer le message que les sans-papiers abusaient des procédures pour des soins de confort ou de la chirurgie esthétique, interprétant le rapport d'un médecin conseil qui disait lui-même qu'il s'agissait d'une « brève analyse ».

Les acteurs de terrain ont dénoncé l'orientation et l'exploitation que le ministre avait faite de cette réforme de l'aide médicale proposée à tous les démunis, qu'ils aient ou non des papiers. Médecins du Monde par exemple a rappelé que 90% des sans-papiers n'avaient jamais recours à l'AMU.

Cette stigmatisation des plus démunis, qu'ils soient avec ou sans papiers, comme des profiteurs d'un système a même fait réagir le Conseil national de l'ordre des médecins : il a rappelé que les soins médicaux dispensés aux étrangers en séjour illégal en Belgique ne pouvaient se limiter aux soins immédiats et urgents à caractère vital, mais devaient inclure tous les soins nécessaires à une vie conforme à la dignité humaine.

CRÉDITS D'IMPÔTS POUR ENFANTS À CHARGE DES DEMANDEURS D'ASILE : UNE DÉCISION MESQUINE

Le Ministre des Finances a fait passer un projet qui supprime la possibilité pour les demandeurs d'asile de percevoir un crédit d'impôt pour enfants à charge. Le crédit d'impôt est dû par le ministère des Finances quand bien même le contribuable n'a pas de revenus, ce qui était le cas des demandeurs d'asile puisqu'ils ne peuvent pas travailler. Ce crédit d'impôt permettait aux familles demandeuses d'asile, dans une situation très précaire, d'avoir un petit complément de revenus pour subsister avec leurs familles, comme d'autres personnes qui sont dans une situation de grande précarité.

INTERNATIONAL: LA BELGIQUE NE DÉFEND PLUS LES DROITS DE L'HOMME

LA BELGIQUE COLLABORE AVEC LE RÉGIME SOUDANAIS

Début septembre, les autorités soudanaises sont accueillies par Theo Francken pour screener les réfugiés soudanais afin de les renvoyer — de gré ou de force — au Soudan. Paradoxal quand moins de 4 mois plus tôt, Theo Francken spécifiait à La Libre que les négociations étaient impossibles avec les autorités soudanaises « Je ne peux pas, car alors je dois négocier avec un dictateur... »

Le Président du Soudan, Omar El-Bashir, est le seul chef d'Etat en exercice poursuivi par la Cour Pénale Internationale pour génocide et crime contre l'Humanité. Le simple fait de coopérer avec son régime, d'inviter dans nos centres fermés des délégués de l'appareil répressif de l'Etat — et ceci sans même prendre la précaution de faire assister aux entretiens un membre du personnel capable de comprendre les échanges – c'est déjà inadmissible. Selon le spécialiste du Moyen Orient, Koert Deboeuf, cette équipe aurait été composée d'agents des services secrets soudanais, dirigés il y a dix ans par l'actuel ambassadeur à Bruxelles, Mustrif Siddiq.

La Belgique est pourtant tenue de respecter l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme, imposant de ne pas renvoyer quiconque vers un pays où il court le risque de traitements inhumains et dégradants. Même si le migrant ne demande pas l'asile, la Belgique n'est en rien exonérée de cette obligation de non-refoulement vis-à-vis du migrant concerné.

Des Soudanais sont expulsés malgré un avertissement du CGRA (un organe indépendant) adressé au gouvernement sur le danger que représenterait pour eux un retour au pays.

COMMISSION FEMMES DES NATIONS UNIES : LA GIFLE DU GOUVERNEMENT AUX DROITS DE LA FEMME

Dire oui à la désignation de l'Arabie saoudite au sein d'une Commission pour les droits de la femme, dans un pays où les femmes sont très gravement discriminées et où leurs droits sont piétinés, c'est un véritable scandale doublé d'un déshonneur. L'État belge a totalement manqué à son obligation de préserver ce qui a fondé le projet des Nations unies en se retranchant derrière l'argument lâche que, de toute façon, il n'y avait qu'un seul État candidat à ce poste et que, par ailleurs, il s'agissait d'un vote secret.

Nous avons dénoncé cette gifle aux droits des femmes. La Belgique avait l'occasion de poser un geste fort mais elle a été aux abonnés absents et s'est décrédibilisée sur la scène internationale.

ATTEINTES À L'ÉTAT DE DROIT EN POLOGNE: LE GOUVERNEMENT N'Y VOIT RIEN À REDIRE

Notre proposition de résolution demandait au gouvernement Michel de condamner les dérives liberticides à l'encontre du peuple polonais et de tenir cette position ferme et unique. En protégeant le parti conservateur polonais, nous abandonnerions des millions de Polonais qui résistent et qui ont besoin, plus que jamais, de notre soutien. La majorité a rejeté notre texte d'un revers de la main. A noter que le parti au pouvoir ultraconservateur est membre du même groupe au Parlement européen que la N-VA.

L'INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE: UN DES PILIERS DE NOTRE DÉMOCRATIE EST MIS À MAL

LA LOI S'APPLIQUE À TOUT LE MONDE, SAUF AU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement Michel refuse d'appliquer les décisions de justice concernant les visas d'une famille syrienne. Le gouvernement s'assoit sur les décisions de Justice en refusant de payer les astreintes. L'image renvoyée aux citoyens, sur le respect d'une décision judiciaire, est désastreuse.

S'ensuit une judiciarisation à outrance par l'utilisation de tous les moyens de recours jusqu'à la CJUE pour le visa des Syriens alors que de l'autre côté, le gouvernement instaure un ticket modérateur et rabote les moyens de recours pour « responsabiliser » le justiciable.

Le gouvernement va même jusqu'à déplacer des demandeurs d'asile d'un centre à l'autre pour tenter d'obtenir une décision plus favorable devant un autre magistrat !

LE POUVOIR JUDICIAIRE MIS SOUS PRESSION POLITIQUE

La pression déjà exercée sur le monde judiciaire par certains ministres du gouvernement trouve un écho dans les propos du président du plus grand parti de la majorité. La N-VA organise une véritable campagne de communication dénigrant les juges et les décisions de justice avec le slogan « les juges doivent appliquer strictement la loi et pas ouvrir nos frontières ». Et Bart de Wever d'ajouter sur le visa octroyé à une famille syrienne : « cette décision d'un magistrat, un francophone membre du Conseil du contentieux des étrangers, je la trouve irréaliste, incorrecte et contraire à la loi. » Ce mépris à l'égard du pouvoir judiciaire est une atteinte inouïe à la souveraineté du pouvoir judiciaire, donnant l'impression que le politique peut influencer une décision.

JUGE D'INSTRUCTION: L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ÉBRANLÉE

Les différents projets de lois « pot-pourri 2 » et sur les méthodes particulières de recherche (MPR) ont détricoté les compétences du juge d'instruction, figure de l'impartialité et garant des libertés au profit du procureur du Roi. Sous prétexte d'efficacité, on vide les compétences du juge d'instruction et c'est l'indépendance de la Justice qui est ébranlée : l'enquête est menée par le parquet qui ne présente pas les mêmes gages d'impartialité et d'indépendance que le juge d'instruction. Le parquet est constitutionnellement partial en dépendant du ministre de la Justice, il est une partie au procès, et son rôle se cantonne à la recherche et la répression des infractions et de leurs auteurs. Le juge d'instruction quant à lui instruit à charge et à décharge.

La Cour constitutionnelle a également annulé les dispositions du « pot-pourri 2 » qui étendait la mini-instruction à la perquisition en estimant qu'«une perquisition autorisée via une mini-instruction, sans prévoir de garanties supplémentaires pour protéger les droits de la défense, porte atteinte au droit au respect de la vie privée et à l'inviolabilité du domicile'. Une instruction à part entière est requise.»

NON-RESPECT DU CADRE LÉGAL DES MAGISTRATS

Le ministre Geens ne respecte pas la loi : le cadre légal des magistrats n'est rempli qu'à 85-90%. L'indépendance du pouvoir judiciaire est forcément mise à mal lorsque les magistrats doivent mendier pour que le gouvernement leur donne les moyens de faire leur travail. Rappelons les grèves inédites de juin 2016, les discours forts lors des mercuriales de la rentrée du pouvoir judiciaire en septembre 2017, et « l'État voyou » du premier président de la Cour de cassation. Plus précisément : « dès lors que le fonctionnement de l'ordre judiciaire dépend du bon vouloir du pouvoir exécutif, il y a de quoi s'inquiéter de la mission de contre-pouvoir de l'ordre judiciaire. »

MODIFICATIONS DE LA PROCÉDURE DE DROIT D'ASILE - SANCTIONS CONTRE LES AVOCATS: UN BAZOOKA POUR TUER UNE MOUCHE

En juillet 2017, Theo Francken a fait voter un projet de loi visant à lutter contre les recours soi-disant abusifs introduits devant le Conseil du contentieux des étrangers (mesure prévue dans l'accord de gouvernement qui prévoit que « la lutte contre les abus sera poursuivie par le maintien d'un juste équilibre entre les droits et les devoirs et dans le respect de ceux qui accueillent et de ceux qui arrivent »).

Il s'agit in fine d'un bazooka pour tuer une mouche : un projet de loi pour régler une situation qui concerne 19 dossiers par an ! Une aberration pour faire du populisme ! Probablement plus, d'ailleurs. Parce que le projet dont il est question ici, que dit-il ?

- Que les demandeurs d'asiles sont des fraudeurs, qui abusent des procédures qui leurs sont ouvertes en matière de recours. Suffisamment en tout cas pour qu'on légifère dans le domaine. Il s'agit déjà en soi de quelque chose de piquant, quand on pense à la quantité de manœuvres de procédures que l'auteur du projet a mis en œuvre pour éviter d'avoir à délivrer des visas humanitaires. C'est piquant également quand on constate la réalité des chiffres : comme déjà dit, on parle de 19 dossiers.
- Le projet disait encore que les avocats en charge des dossiers ne connaissent pas leur boulot. On renvoie à ce qui nous a été dit par les ordres flamand, francophone et germanophone quant au nombre de formations suivies par les avocats qui exercent le droit des étrangers.
Entre ces exigences de formation (au minimum un tiers des heures obligatoires) et le nombre ridicule de sanctions, on voit la réalité.
- Enfin dernière chose qu'avancait ce projet, c'est que l'administration, elle, n'introduit jamais de procédures abusives – puisqu'il n'y a que l'auteur d'un recours qui est susceptible d'être sanctionné. La cassation de la décision serait la seule sanction d'un acte de l'administration manifestement abusif. On voit donc que le projet prévoit également de rompre ce qui est convenu d'appeler « l'égalité des armes » devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

MAUDIT SOIT CELUI QUI OSE CRITIQUER: LE GOUVERNEMENT MICHEL S'ATTAQUE AUX CONTRE-POUVOIRS

Comme jamais, le gouvernement jette le discrédit sur les contre-pouvoirs qui critiquent son action.

FRANCKEN CALOMNIE LES ONG

Theo Francken n'apprécie pas les critiques d'ONG, dont Amnesty, visant l'accord migratoire conclu en mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie. Amnesty International avait notamment estimé que cet accord visant à endiguer le flux de migrants vers l'Europe via le territoire turc était une « honte », une « tache sur la conscience collective de l'Europe ». Réaction du secrétaire d'Etat : « Une honte pour l'Europe ?! La stratégie d'Amnesty et des ONG, ça, c'est une honte pour l'Europe. Quel est le modèle le plus humain ? Celui où il n'y a

pas de noyade. Grâce à l'accord avec la Turquie, plus personne ne meurt en mer Égée. Or, ce que supporte Amnesty, comme d'autres ONG, c'est le modèle libyen. Quel est le résultat ? 5.000 morts par an ».

Theo Francken s'en est également pris à l'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières en déclarant sur Twitter que l'organisation ferait mieux de quitter les eaux de la Méditerranée car l'organisation ne faisait que « causer indirectement plus de morts ». L'ONG s'est dite « stupéfaite » par cette réponse. « Il s'agit d'une attaque contre notre travail humanitaire. C'est un travail qui devrait être mené par les gouvernements européens », précisant au passage que MSF a décidé en juin 2016 de ne plus accepter les subsides du gouvernement belge. Charles Michel a dû une fois de plus rappeler à l'ordre son secrétaire d'Etat...

FRANCKEN DÉNIGRE LES UNIVERSITAIRES

Theo Francken réagit à 2 cartes blanches publiées dans le Soir et de Morgen. Dans ces cartes blanches, des chercheurs divers s'unissent et sortent de la réserve qui caractérise leur déontologie pour remettre en cause une politique migratoire qu'ils jugent inutile, dangereuse et fondée sur le mensonge. Francken dénonce l'absence, selon lui, d'argument scientifiquement fondé et conclut : « Ce pays compte beaucoup de politologues ».

CHARLES MICHEL DÉNIGRE ET INSULTE LA FGTB

Interrogé à la RTBF en janvier dernier sur le fait que la FGTB estime que la hausse des salaires est l'équivalent de ce qu'on a perdu avec le saut d'index, Charles Michel n'a pas fait dans la dentelle : « La FGTB passe son temps à dire n'importe quoi » rajoutant au passage « La FGTB a décidé de défendre le chômage. Et bien moi, je défends les personnes qui cherchent du travail, les personnes qui veulent travailler », avant de poursuivre : « La FGTB a décidé de miser sur le conservatisme absolu, sur la régression sociale ». Charles Michel a même été plus loin en déclarant que « La FGTB est noyauté par le PTB, c'est-à-dire par le communisme. C'est-à-dire par cette idéologie du siècle passé qui a toujours signifié plus de pauvreté, plus d'écrasement aussi des libertés et des droits de l'homme. »

Faut-il rappeler que la FGTB est membre du groupe des 10 et représente 1,5 millions de travailleurs ?

Par ce dénigrement d'un des partenaires sociaux, Charles Michel sape lui-même la concertation sociale. Rappelons encore que Charles Michel est premier ministre et pas président du MR, ce qui lui impose nous semble-t-il un minimum de réserve !

CHARLES MICHEL DÉRAPE FACE À LA PRESSE

Septembre 2015, le MR fait son meeting de rentrée à Pairi Daiza. Agacé par l'insistance de Thomas Gadişseux à propos d'un nième dérapage la N-VA, le Premier ministre a fait une suggestion pour le moins étonnante à son interlocuteur après l'interview : « **Vous devriez consulter, Monsieur Gadişseux** », a lancé le chef du gouvernement, ignorant sans doute qu'une caméra traînait encore dans les parages.

CONFLIT OUVERT ENTRE DE WEVER ET LE STANDAARD

En cause un article intitulé « Pourquoi Geens et De Wever ont tous les deux raison » décrivant un conflit entre le bourgmestre d'Anvers Bart De Wever et le ministre de la Justice Koen Geens. La réaction sur le site de la N-VA ne se fera pourtant pas attendre. Furieux, Bart De Wever s'en prend autant au journal qu'au journaliste Bart Brinckman : « **Celui qui lit l'ancien journal de qualité De Standaard — ce que je ne peux malheureusement plus conseiller à quiconque - aura constaté que le sieur Bart Brinckman qui travaille pour ce même journal a carte blanche pour mener une vendetta personnelle contre moi.** »

Karel Verhoeven, le rédacteur en chef du Standaard, se voit obligé de répondre sous le titre : « Non, monsieur De Wever, nous n'allons pas prendre ce chemin » : « **Que De Wever flingue à présent un journaliste, dont il a demandé à plusieurs reprises par mail qu'il soit écarté, est symptomatique. Parler d'intimidation est en dessous de la vérité. *Il s'agit véritablement de harcèlement*** ».

L'UNION DES CLASSES MOYENNES TRAITÉE DE « COMMUNISTE »

Pour avoir osé critiquer la réforme de l'impôt des sociétés, la jugeant nuisible aux intérêts des PME wallonnes et bruxelloises, l'UCM s'est fait traiter de « communiste » par un parlementaire de la majorité ! Pas de condamnation ou de réaction du Premier Ministre...

ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS: C'EST FINI

L'AIDE JURIDIQUE GRATUITE COÛTE DÉSORMAIS... 140 EUROS

Création du ticket modérateur à payer par les bénéficiaires de l'aide, cotisation obligatoire et forfaitaire à un fonds pour l'aide juridique à payer par les autres. On demande donc au justiciable en difficulté financière une « contribution modeste » à payer à chaque stade de la procédure : une première fois lors de la désignation de l'avocat et une nouvelle fois devant chaque instance. Cela signifie très concrètement qu'une personne bénéficiant de l'aide juridique entièrement gratuite pourrait au final payer jusqu'à 140 euros !

SUPPRESSION DES JUSTICES DE PAIX ET RATIONALISATION DES GREFFES : ILS ÉLOIGNENT LA JUSTICE DU CITOYEN

On peut également citer la suppression de certaines justices de paix et de certains greffes⁴, qui éloigne encore un peu plus le citoyen des services judiciaires de proximité. La justice est devenue impayable pour la plupart des gens, que ce soit des citoyens moins favorisés ou la large tranche souvent nommée « classe moyenne » qui elle aussi a de plus en plus de mal à recourir à la Justice.

DES DROITS DE GREFFE FORTEMENT AUGMENTÉS

Début 2015, le gouvernement a décidé d'augmenter les droits de greffe de manière exponentielle. Il a rendu les frais de justice jusqu'à 5x plus chers lors de l'introduction d'un dossier auprès du tribunal, c'est-à-dire avant même qu'une affaire ne soit plaidée ! (la Cour constitutionnelle a annulé les dispositions de loi) La nouvelle loi prétend répondre à la Cour Constitutionnelle en augmentant jusqu'à 100% les droits à payer par le justiciable. Actuellement, ce sont les anciens taux qui s'appliquent jusqu'à ce que le gouvernement revoie sa copie.

DROITS DE LA DÉFENSE: LE GOUVERNEMENT RABOTE LES DROITS DES JUSTICIABLES

Les différentes réformes de la procédure civile et pénale ont eu pour effet d'attaquer les droits des justiciables en s'attaquant aux voies de recours. Avec le «Pot pourri 2», ce gouvernement a :

- dans les faits, supprimé la Cour d'assises.
On assiste à une correctionnalisation générale des crimes ayant pour conséquence la suppression de fait de la Cour d'assises en violation de l'article 150 de la Constitution. Avec comme conséquence concrète : un juge correctionnel peut désormais seul prononcer une (nouvelle) peine d'emprisonnement de 40 ans, alors qu'avant il fallait un jury de 12 personnes, accompagné par 3 juges professionnels.
Nous avons, à l'époque, dénoncé avec force ce projet du gouvernement, rejoints par de nombreux professionnels de terrain. Aujourd'hui, la Cour Constitutionnelle nous donne raison : la suppression de la Cour d'Assises telle que proposée par le Ministre n'était pas constitutionnelle.
- réduit le contrôle et les voies de recours contre la détention préventive.
La Cour Constitutionnelle a également annulé les dispositions qui restreignaient le

⁴ Le Conseil d'État avait d'ailleurs annulé la suppression de la justice de paix d'Auderghem pour motif de compétence. La « rationalisation » des greffes a été adoptée avec le PP 4 qui permet qu'il n'y ait plus qu'un seul greffe par arrondissement judiciaire.

pourvoi en cassation uniquement contre des arrêts rendus par la Chambre des mises en accusation sur l'appel formé contre la première décision de maintien en détention préventive. Ces dispositions, finalement annulées, excluaient donc les pourvois contre les décisions subséquentes de maintien en détention.

- restreint les possibilités de faire appel: l'obligation de motiver le recours en appel d'une décision de police ou correctionnelle entraîne notamment des difficultés pour le particulier qui doit se défendre sans avocat.
- diminué la possibilité de s'opposer à un jugement : le présumé coupable doit justifier un cas de force majeure ou d'un motif valable pour que l'opposition soit recevable.

Quant au « Pot pourri 5 », il supprime l'opposition en première instance en matière civile...

On se demande vraiment ce qu'il sera encore possible de supprimer lors de la prochaine réforme attendue en matière civile.

Conséquence tangible : les statistiques de nouvelles requêtes des tribunaux⁵ qui montrent une diminution des dossiers entrants, tant dans les sections civiles que correctionnelles.

Pourtant le nombre de conflits au sein de notre société n'a certainement pas diminué. Les citoyens les ont-ils résolus autrement que par la Justice ? On peut en douter... mais ces différentes mesures n'ont-elles pas impacté la possibilité pour nos concitoyens de porter leurs conflits devant la Justice ? Selon nous, la réponse est oui.

Il ne faut pas s'étonner que les dossiers entrants dans les tribunaux diminuent si on dissuade ou sanctionne pécuniairement le recours au juge. Dans une interview donnée à La Libre le 16 novembre dernier, Maître Englebert évoque même à terme une privatisation de la justice : **« c'est le fruit d'une volonté politique poursuivie depuis son arrivée au gouvernement par le ministre de la Justice qui a décidé de résorber l'arriéré judiciaire non pas en donnant à la justice les moyens d'y faire face, mais en éloignant radicalement les justiciables de la justice, ce qui va conduire, in fine, à sa privatisation. »**

5 Cfr. les Mercuriales de rentrée des Procureurs généraux de septembre 2017.



LA CHAMBRE

LA N-VA PASSE, LES INTÉRÊTS FRANCOPHONES TRÉPASSENT

TABLE DES MATIÈRES

EN RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	6
LA SANTÉ DES FLAMANDS PRIME SUR CELLE DES FRANCOPHONES	6
UNE PÉNURIE DE MÉDECINS EN WALLONIE ? LE DÉNI DE MAGGIE DE BLOCK	6
LA RÉFORME DE LA PSYCHOTHÉRAPIE RÉDUITE À NÉANT : LA VISION FLAMANDE IMPOSÉE	7
LES PSYCHOMOTRICIENS FRANCOPHONES PASSENT À LA TRAPPE	7
LES FLAMANDS PRENNENT LES COMMANDES DE LA SANTÉ	7
LES AFFAIRES SOCIALES : LE GOUVERNEMENT FAIT DU SUR-MESURE POUR LA FLANDRE	8
PENSIONS MIXTES ET SECOND PILIER DANS LES SERVICES PUBLICS : LE GROS CADEAU À LA FLANDRE.	8
UNE POLITIQUE SOCIALE TAILLÉE POUR LA FLANDRE	9
LA DÉFENSE : PAR ET POUR LES FLAMANDS	9
L'ARMÉE FAIT MOUVEMENT... VERS LA FLANDRE	9
REMPLACEMENT DES F-16 : L'EMPLOI WALLON, GRAND OUBLIÉ DU FUTUR DEAL	10
LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE : LES INDUSTRIES WALLONNES HORS-JEU	11
INTÉRIEUR : LA SECURITÉ EST UN DROIT, MAIS PAS POUR LES FRANCOPHONES	11
ZONES DE POLICE : SOUS-EFFECTIF À BRUXELLES ET SUREFFECTIF À ANVERS	11
DES MESURES FISCALES FAITES POUR LA FLANDRE	12
TAXE CARAT : UN PRIVILÈGE FISCAL POUR LES DIAMANTAIRES ANVERSOIS	12
RÉFORME DE L'IMPOT DES SOCIÉTÉS : PME WALLONNES ET BRUXELLOISES AU PILORI	12
LA MOBILITÉ : LES FRANCOPHONES DÉLAISSÉS	13
INFRABEL : LES FRANCOPHONES, PREMIERES VICTIMES DU SOUS-FINANCEMENT	13
TRAVAUX RER, ÇA CALE POUR LA WALLONIE	13
LE THALYS WALLON RESTE A QUAI	13
LE SURVOL DE BRUXELLES : LE MR ABANDONNE LES BRUXELLOIS	14
LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE : SECTARISME POLITIQUE ET ATTITUDE ANTI-BRUXELLOISE	14
LA N-VA FAIT LA LOI. LE MR FAIT MARCHÉ ARRIÈRE	14
TTC – TAXE TOBIN : LA BELGIQUE REVIENT SUR SES ENGAGEMENTS	14
PROLONGATION DE DOEL 1 ET 2 : NUCLEAR MARGHEM A PARLÉ	14
REJET DU PACTE ÉNERGÉTIQUE : LA SORTIE DU NUCLÉAIRE RENVOYÉE AUX CALENDES GRECQUES	15
TRAVAIL DE MÉMOIRE : À CHACUN LA SIENNE, DIT LA N-VA	15
OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE : LES CONSOMMATEURS ATTENDRONT	15

EN RÉSUMÉ

“ La N-VA était, est et sera toujours un parti nationaliste flamand [...] [Au niveau fédéral], nous menons une politique qui est bonne pour la Flandre et que les Flamands réclament depuis une décennie déjà. Laurette Onkelinx ne parle pas de “flamandisation” pour rien.”

Bart De Wever, 22/09/2016

LA SANTÉ DES FLAMANDS PRIME SUR CELLE DES FRANCOPHONES

- Le Gouvernement N-VA/MR a balayé l'avis de scientifiques qui estimaient que plus de numéros INAMI devaient être attribués à Bruxelles et en Wallonie, victime d'une pénurie de médecins. Les quotas de médecins ne seront désormais plus fixés en fonction des besoins mais uniquement en fonction de la population dans chacune des Communautés... on fait donc comme s'il n'y avait pas de pénurie de médecins en Wallonie !
- Les pratiques médicales plus répandues en Flandre sont favorisées par rapport à celles pratiquées en Wallonie
- Les postes-clés de l'administration de la Santé sont occupés par des flamands

LES AFFAIRES SOCIALES : LE GOUVERNEMENT FAIT DU SUR-MESURE POUR LA FLANDRE

- Le ministre MR des Pensions favorise le 2^{ème} pilier (pension privée), largement plus répandu en Flandre. De plus, les communes qui ont mis en place ce 2^{ème} pilier sont récompensées financièrement et, surprise, ce sont majoritairement des communes flamandes...
- La flexibilité à outrance et le prétendu “travailler plus”, qui coûtent au fédéral, profitent plus aux entreprises flamandes (exemple : 95% des flexijobs sont en Flandre). Par ailleurs, chaque fois que le gouvernement MR/N-VA s'attaque à la protection sociale, il touche plus la partie francophone du pays.

LA DÉFENSE : PAR ET POUR LES FLAMANDS

- La N-VA veut (et souvent obtient) la délocalisation d'activités militaires vers la Flandre, avec la bénédiction du MR : une partie de l'Etat-major ; les collections du Musée royal de l'armée ; le centre de formation logistique de Tournai. À cela s'ajoutent la fermeture annoncée de la pharmacie militaire de Nivelles et l'avenir incertain de l'Ecole royale militaire, de l'Hôpital militaire ainsi que celui des bases de Florennes et de Beauvechain.
- Avec le remplacement des F-16, la Défense avait l'occasion de soutenir l'emploi en Belgique, et notamment en Wallonie. Mais le ministre N-VA de la Défense est resté

coincé dans sa position pro-américaine, négligeant au passage d'obtenir des retombées économiques en Wallonie.

- Même scénario pour la loi de programmation militaire dans son ensemble : les intérêts industriels et universitaires francophones ne sont jamais pris en compte.

INTÉRIEUR : LA SÉCURITÉ EST UN DROIT, MAIS PAS POUR LES FRANCOPHONES

- Au niveau des effectifs de police, on constate une différence de traitement en faveur de la Flandre. C'est particulièrement frappant lorsque l'on compare Bruxelles à Anvers.

DES MESURES FISCALES FAITES POUR LA FLANDRE

- Le secteur des diamantaires d'Anvers a bénéficié d'un cadeau sur mesure : la taxe carat.
- La réforme de l'impôt des sociétés du gouvernement N-VA/MR est nettement plus favorable au modèle des PME flamandes, à un point tel que l'UCM s'est opposée à la réforme.

LA MOBILITÉ : LES FRANCOPHONES DÉLAISSÉS

- Le sous-financement du rail empêche de répondre aux besoins urgents du réseau wallon
- Les coupes budgétaires du gouvernement N-VA/MR ont entraîné l'arrêt pur et simple des travaux RER en Wallonie pendant plus de 3 ans, tandis que ceux en Flandre sont quasi terminés
- Le Thalys qui reliait les grandes villes wallonnes à Paris a été supprimé
- Le ministre MR de la Mobilité a déjà admis qu'il n'apporterait aucune solution au dossier des nuisances dues au survol de Bruxelles.

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE : SECTARISME POLITIQUE ET ATTITUDE ANTI-BRUXELLOISE

L'ancienne secrétaire d'Etat N-VA Elke Sleurs a refusé la mise à disposition des collections fédérales pour le futur musée régional bruxellois d'art moderne KANAL, malgré l'accord conclu avec la Région bruxelloise sous le gouvernement précédent. Les collections fédérales continuent donc à prendre la poussière dans les caves...

LA N-VA FAIT LA LOI, LE MR FAIT MARCHÉ ARRIÈRE

- Depuis son arrivée, le Ministre N-VA des finances bloque les discussions sur la taxe Tobin européenne. L'accord de gouvernement Michel était pourtant clair : « La Belgique poursuivra sa contribution constructive à la mise en place progressive d'une taxe sur les

transactions financières ».

- Avec Marie-Christine Marghem, la N-VA a trouvé un allié du “tout au nucléaire” : celle-ci décide de prolonger de 10 ans deux réacteurs nucléaires vieillissants alors qu’un an plus tôt, le MR avait voté leur fermeture pour 2015. La N-VA rejette ensuite le pacte énergétique qui confirme la sortie du nucléaire en 2025.
- Le ministre de la Défense décide de supprimer l’Institut des Vétérans, chargé du travail de mémoire, car la N-VA estime que c’est une prérogative exclusivement touristique et donc régionale.
- La lutte contre l’obsolescence programmée est unanimement soutenue côté francophone, mais le MR est incapable de faire aboutir le dossier au niveau fédéral.

INTRODUCTION

Le 22 septembre 2016, Bart De Wever publie une lettre ouverte sur le site internet de la N-VA au lendemain de la démission des députés Hendrik Vuye et Veerle Wouters afin de rappeler : « Pour qui en a jamais douté : la N-VA était, est et sera toujours un parti nationaliste flamand. Dès le premier jour, nous avons lutté pour l'indépendance flamande, et cette idée a conquis de plus en plus de Flamands, élection après élection ». Il y souligne également qu'au niveau fédéral, « nous menons une politique qui est bonne pour la Flandre et que les Flamands réclament depuis une décennie déjà. Laurette Onkelinx ne parle pas de "flamandisation" pour rien. »

Toujours fin septembre 2016, l'interview de Ben Weyts dans De Morgen : « Mais le communautaire n'est pas du tout au frigo ! Dans ce gouvernement sous domination francophone le tax shift aurait ressemblé à tout autre chose. Dans un gouvernement sans la N-VA nous n'aurions jamais pu atteindre un accord comme celui obtenu sur les quotas de médecins : la Wallonie est sens dessus dessous ! »

Il confirme ainsi ce que l'on dénonce depuis des mois : la N-VA ne travaille que pour la Flandre au sein même du gouvernement fédéral. Avec la bénédiction du MR.

LA SANTÉ DES FLAMANDS PRIME SUR CELLE DES FRANCOPHONES

UNE PÉNURIE DE MÉDECINS EN WALLONIE ? LE DÉNI DE MAGGIE DE BLOCK

Sous la pression de la N-VA, Maggie De Block balaie les recommandations des scientifiques et ne tient pas compte de la pénurie des médecins qui est une réalité en Wallonie.

La Ministre De Block est allée à l'encontre de l'avis de la commission de Planification (l'organe de référence en la matière) qui estimait qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de numéros INAMI du côté francophone (de 40 à 43,5%), car la pénurie de médecins y est plus importante. Quand l'avis est tombé, la N-VA s'est levée : « jamais ils n'accepteraient cela ». Et ce fut le cas : les quotas du passé restent d'application.

Autre modification fondamentale introduite par Maggie De Block : ce n'est plus la Commission de planification qui fixera désormais les quotas de médecins et dentistes en fonction des besoins de la population, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées, mais bien la Cour des Comptes et ce, uniquement sur base du nombre de la population dans chacune des Communautés.

La Cour des Comptes a critiqué ce qu'elle considère comme un système incohérent qui peut aboutir à un recul de l'offre médicale dans telle ou telle communauté par rapport aux besoins de ses habitants tels qu'ils auraient pourtant été évalués par la Commission.

Le projet modifiant le système de contingentement a fait l'objet d'un conflit d'intérêt et la concertation a évidemment échoué. Le texte viendra donc prochainement en plénière.

LA RÉFORME DE LA PSYCHOTHÉRAPIE RÉDUITE À NÉANT : LA VISION FLAMANDE IMPOSÉE

Maggie De Block est revenue sur la réforme de Laurette Onkelinx, qui avait pourtant fait l'objet d'une quasi-unanimité à la Chambre et était censée entrer en vigueur en septembre 2016. C'est la vision prévalant en Flandre qui s'est imposée...

La réforme initiée par Laurette Onkelinx proposait de mettre en place un encadrement réglementaire strict pour l'exercice de la psychothérapie, afin de proposer des soins de qualité à ceux qui en éprouvent la nécessité. Cela passait notamment par une reconnaissance formelle des psychologues cliniciens et les orthopédagogues, la protection du titre de psychothérapeute et l'octroi d'une habilitation pour les psychothérapeutes qui devaient disposer d'une formation minimum spécifique pour pouvoir exercer.

Aujourd'hui Maggie De Block réduit le champ : seuls médecins, orthopédagogues et psychologues cliniciens pourront exercer la psychothérapie. Elle dit se fonder uniquement sur l'**evidence based**. Seul le diplôme compte, plus la pratique.

LES PSYCHOMOTRICIENS FRANCOPHONES PASSENT À LA TRAPPE

Les études de psychomotricité, d'une durée de 3 ans, ont été lancées en 2012 en Fédération Wallonie-Bruxelles par le ministre de l'Enseignement Jean-Claude Marcourt, mais la formation n'a jamais reçu l'homologation du fédéral au titre de filière paramédicale. Maggie De Block décide en effet, en juin 2016, de ne pas reconnaître la psychomotricité comme profession paramédicale. Conséquence, les détenteurs du diplôme ne pourront pas exercer dans un hôpital ou même dans leur propre cabinet. De telles études n'existent pas en Flandre : CQFD...

LES FLAMANDS PRENNENT LES COMMANDES DE LA SANTÉ

- Ministre de tutelle : Maggie De Block (NL)
- DG SPF Santé publique : Pedro Facon (NL - ancien chef cab De Block)
- DG KCE : Raf Mertens (NL - jusqu'au 01/01/2018) - remplacé ad-interim par 1 FR)
- Administrateur général INAMI : Jo De Cock (NL)

Au sein même de l'INAMI, le déséquilibre est encore plus flagrant... Depuis le 1er octobre 2015 et pour la première fois, les flamands occupent toutes les présidences des divers comités chargés de suivre les questions en matière de santé :

- Comité général de gestion : Yolande Avondroodt (NL)
- Commission Nationale Dento-Mutualiste : Ri De Ridder (NL)
- Commission Nationale Médico-Mutualiste : Jo De Cock (NL)
- Comité de l'assurance : Johan Verstraeten (NL)
- Conseil général : Marc Justaert (NL)

Rappelons que la santé est une matière sensible au niveau communautaire.

LES AFFAIRES SOCIALES : LE GOUVERNEMENT FAIT DU SUR-MESURE POUR LA FLANDRE

PENSIONS MIXTES ET SECOND PILIER DANS LES SERVICES PUBLICS : LE GROS CADEAU À LA FLANDRE

Le gouvernement souhaite que les agents des services publics soient sous le régime des pensions privées pour les années prestées comme contractuels et sous le régime des pensions publiques seulement pour les années prestées comme agent statutaire (actuellement les années comme contractuels sont assimilées à des années comme statutaire).

Il s'agit d'une mesure brutale qui va faire perdre énormément de pension aux agents nommés tardivement. En effet, les simulations montrent qu'un agent nommé aux 2/3 de sa carrière perdra environ 500 € bruts par mois.

Pour soi-disant compenser cette perte, le Ministre des Pensions promet la mise en place d'une pension complémentaire dans la fonction publique sauf que celle-ci ne compensera pas la perte pour les raisons suivantes :

- elle ne vaudra que pour l'avenir, de sorte que les agents déjà en service sont sacrifiés,
- il n'y a pas de garantie que les cotisations versées dans le second pilier soient suffisantes pour compenser la perte subie,
- les agents contractuels ne bénéficieront pas tous d'une pension complémentaire : certains pouvoirs locaux ne pourront pas se permettre de cotiser dans cette pension complémentaire.

Le gouvernement profite de cette réforme pour faire un gros cadeau à la Flandre au détriment de Bruxelles et de la Wallonie. En effet, sous prétexte d'inciter les pouvoirs locaux à mettre en place une pension complémentaire, il récompense ceux qui ont mis/mettent en place un

second pilier de pensions. Or, actuellement, un nombre plus important de pouvoirs locaux flamands ont mis en place un second pilier de pension.

Dans l'état actuel des choses, sur le montant total de l'incitant qui s'élève à 16,36 millions d'euros, la Flandre va bénéficier de 12,99 millions d'euros, la Wallonie de 2,41 millions d'euros et Bruxelles de 0,95 million d'euros. Comme le système est à enveloppe fermée, ce qui est octroyé aux uns (essentiellement aux Flamands) va être payé par les autres (Wallons et Bruxellois). Ainsi, la Région wallonne paiera 8,56 millions d'euros, Bruxelles 2,75 millions d'euros et la Flandre seulement 5 millions d'euros.

En conséquence, la facture des pouvoirs locaux flamands diminuera de 8 millions d'euros, tandis que celles de la Wallonie et de Bruxelles augmenteront respectivement de 6,2 millions et 1,8 millions d'euros.

UNE POLITIQUE SOCIALE TAILLÉE POUR LA FLANDRE

La flexibilité à outrance profite plus aux entreprises de certaines sous-régions flamandes en situation de quasi plein emploi avec une pénurie de main d'œuvre, alors que ce n'est pas le cas en Wallonie (et de manière générale en Belgique).

L'exemple des flexijobs est très parlant : 95% d'entre eux sont octroyés en Flandre (cf. DH du 18/12¹).

Par ailleurs, chaque fois que le gouvernement MR/N-VA s'attaque à la protection sociale (singulièrement chômage, maladie et invalidité), il touche plus le côté francophone qui en a plus besoin que le côté néerlandophone.

LA DÉFENSE : PAR ET POUR LES FLAMANDS

L'ARMÉE FAIT MOUVEMENT... VERS LA FLANDRE

La N-VA prépare le démantèlement des activités militaires, avec la bénédiction du MR : la délocalisation d'une partie de l'Etat-major d'Evere vers Zaventem est à l'étude ; le démantèlement des collections du Musée royal de l'armée situé au Cinquantenaire se prépare sous le manteau au profit des bases de Coxyde, Brasschaat ou Bourg-Léopold ; le centre de formation logistique de Tournai pourrait être transféré vers Peutie. A cela s'ajoutent la fermeture annoncée de la pharmacie militaire de Nivelles, l'avenir incertain de deux fleurons bruxellois de la Défense - l'Ecole royale militaire et l'Hôpital militaire - mais également l'avenir des bases de Florennes et de Beauvechain.

1 La Dernière Heure du lundi 18 décembre 2017, Page 6 : « Le flop des flexi-jobs côté francophone »

REEMPLACEMENT DES F-16 : L'EMPLOI WALLON, GRAND OUBLIÉ DU FUTUR DEAL

Dans le dossier du remplacement des F-16, la N-VA a tout fait pour favoriser le F-35, pour isoler l'offre française, pour dégoûter les suédois et surtout ne met rien sur la table pour intégrer les entités fédérées pour le volet des retombées socioéconomiques. C'est l'atlantisme de la N-VA qui prévaut plutôt que la mise en place d'un véritable projet européen.

Interrogé sur le dossier F-16, le Ministre Vandeput confirmait : « **Ma position n'a pas changé concernant les démarches françaises. Je n'ai pas reçu d'avis juridique contredisant les deux avis précédents** ». Bref, l'offre française est OUT. Force est de constater que l'objectif d'une véritable Europe de la Défense n'est pas partagé par l'ensemble du gouvernement fédéral.

Les intérêts industriels de notre pays en la matière (comme par hasard, surtout les intérêts francophones) sont eux carrément absents des radars du gouvernement Michel, comme pour l'ensemble de la loi de programmation militaire.

Début novembre, tiraillé entre le Ministre des Affaires étrangères et celui très atlantiste de la Défense, Charles Michel nous répondait concernant l'offre française que le gouvernement poursuivait l'analyse juridique et que, « le moment venu », il s'agirait d'avoir une appréciation politique.

On attend toujours que le Premier ministre assume enfin sa fonction et défende nos intérêts européens et industriels alors que son gouvernement va engager - pour des dizaines d'années et pour des milliards d'euros - notre pays dans ce remplacement qu'ils ont décidé. Seuls en lice donc, une offre anglaise teintée de Brexit et une autre américaine presque deux fois plus chère qu'annoncée.

Nous regrettons que, pour des dizaines d'années, le gouvernement fasse ainsi le choix de ne pas contribuer à une Défense européenne intégrée, alors que l'on parle ici de dossiers qui coûteront des milliards d'euros à notre pays.

Nous regrettons aussi que, quelle que soit la nature – Air, Terre ou Mer – des investissements colossaux prévus, les intérêts industriels, de recherche, de développement et surtout d'emploi de nos différentes Régions semblent loin des préoccupations du gouvernement Michel qui, de ces milliards investis, ne réussit même pas à ramener des investissements en Wallonie et à Bruxelles !

S'il est essentiel de respecter les réglementations européennes, la Défense représente l'un des derniers leviers fédéraux d'investissements, et Charles Michel a fait le choix clair de ne pas l'activer pour faire plaisir à la N-VA.

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE : LES INDUSTRIES WALLONNES HORS-JEU

Les intérêts industriels et universitaires francophones ne sont jamais pris en compte.

Force est de constater que si ce gouvernement ne liquidera pas un euro sous cette législature pour ceux-ci, les dossiers se suivent rapidement au Parlement pour plus de 9 milliards d'euros dans le cadre de la « loi de programmation militaire ».

Alors qu'elles sont en charge des industries et de la R&D, les entités fédérées ont simplement été « informées » de manière très générale et non « impliquées » par le ministre de la Défense, comme nous le demandons depuis le début.

Quant au ministre de l'Economie – en charge pourtant des retours sociétaux – il n'a pris aucun contact au niveau des entités fédérées et n'a formulé aucune stratégie en la matière, en dépit de la mise à l'ordre du jour de cette question par la Région de Bruxelles-Capitale en Comité de concertation.

Quelle que soit la nature – Air, Terre ou Mer – des investissements colossaux prévus par ce gouvernement alors que l'on coupe dans tous les autres budgets de l'Etat, tout semble nous indiquer que les intérêts industriels, de recherche et développement, académiques et surtout d'emplois de nos différentes Régions semblent loin des préoccupations de ce gouvernement.

S'il est essentiel de respecter les réglementations européennes en la matière et d'assurer la plus grande transparence, il est incompréhensible d'assister à tant de torpeur au détriment des intérêts de nos industries de sécurité et de Défense. Des industries qui sont, nous le savons, essentiellement présentes dans le Sud du pays pour plusieurs aspects stratégiques concernés ici.

INTÉRIEUR : LA SÉCURITÉ EST UN DROIT, MAIS PAS POUR LES FRANCOPHONES

ZONES DE POLICE : SOUS-EFFECTIF À BRUXELLES ET SUREFFECTIF À ANVERS

Depuis 2015, les zones de police bruxelloises accusent le coup des coupes de la N-VA dans les normes de recrutement en début de législature : le sous-effectif ne cesse de s'y creuser, alors même que la gestion du nombre conséquent d'évènements de grande ampleur, nationaux et internationaux, tenus dans la capitale du pays et de l'Europe demandent une capacité d'action particulièrement importante. Dans le même temps, une zone comme celle d'Anvers bénéficie d'un dépassement du cadre significatif – ce qui n'empêche pas

Anvers d'être pointée comme la plaque tournante des trafics de drogue et de la violence qui accompagne ces trafics.

Zone de police de BXL/XL	Cadre	Effectif réel	Différence
Fin 2012	2.444	2.158	-286
Fin 2013	2.444	2.239	-205
Fin 2014	2.444	2.219	-225
Fin 2015	2.444	2.168	-276
Fin 2016	2.444	2.188	-322

RB 6 Zones de police	Cadre	Effectif réel	Différence
Fin 2012	5.670	5.213	-457
Fin 2013	5.871	5.459	-412
Fin 2014	5.904	5.474	-430
Fin 2015	5.347	5.347	-557
Fin 2016	5.323	5.323	-745

Zone de police d'Anvers	Cadre	Effectif réel	Différence
Fin 2012	2.192	2.192	0
Fin 2013	2.143	2.160	+17
Fin 2014	2.151	2.183	+32
Fin 2015	2.152	2.350	+198
Fin 2016	2.152	2.296	+144

DES MESURES FISCALES FAITES POUR LA FLANDRE

TAXE CARAT: UN PRIVILÈGE FISCAL POUR LES DIAMANTAIRES ANVERSOIS

Avec la taxe carat, les diamantaires d'Anvers disposent d'un statut fiscal plus avantageux, alors que toutes les PME du pays devront payer normalement leurs taxes.

RÉFORME DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS: LES PME WALLONNES ET BRUXELLOISES AU PILORI

La réforme de l'ISOC est plus favorable au modèle des PME flamandes, le gouvernement favorise donc la réalité économique de la Flandre au détriment des PME wallonnes et

bruxelloises.

LA MOBILITÉ : LES FRANCOPHONES DÉLAISSÉS

INFRABEL : LES FRANCOPHONES, PREMIÈRES VICTIMES DU SOUS-FINANCEMENT

Le sous-financement du rail et en particulier d'Infrabel (-2 milliards sur la législature) empêchent de répondre aux besoins urgents du réseau ferroviaire wallon.

En 2013, le bureau Technum estimait le retard en ce qui concerne le renouvellement de l'infrastructure à 650 millions d'euros pour le pays, sur la base des travaux de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) : 70 % des besoins se situeraient en Wallonie en raison des spécificités du réseau wallon (68 % des ouvrages d'art, 47 % des voies)².

Pour schématiser : sur les 3 milliards d'économies, 2 sont imposés à Infrabel et 1 à la SNCB. Moins « pénaliser » la SNCB signifie moins affecter le matériel roulant qui est plus important en Flandre. Plus affecter Infrabel, c'est plus affecter les infrastructures qui sont en moins bon état en Wallonie.

TRAVAUX RER : ÇA CALE POUR LA WALLONIE

Les coupes budgétaires du gouvernement MR/N-VA ont entraîné l'arrêt des travaux du RER³ alors que celui-ci est quasi terminé en Flandre. Le futur financement est encore hypothétique et coûterait cher : pour chaque euro dépensé dans le RER vers la Wallonie (projet d'intérêt national), la Flandre recevra 1,5 € pour des projets d'intérêt purement régionaux.

LE THALYS WALLON RESTE À QUAI

En 2015, la ministre MR de la mobilité – Jacqueline Galant - suspendait le Thalys wallon qui traversait les grandes villes de Wallonie en direction de Paris, sans offrir d'alternative. Au-delà des enjeux environnementaux et de congestion autoroutière, cette ligne créait un lien entre les différents pôles économiques et culturels qui désenclavait la Wallonie. Les partis flamands de la majorité exigeaient une contrepartie à la suppression du train à grande vitesse vers Ostende dont tous reconnaissaient l'absence de plus-value et l'existence d'alternatives fiables. C'est la loi du talion.

² Ici le rapport : http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/politique%20ferroviaire/Rapport_analyse_%20PPI_TRITEL_130613_final.pdf

³ Rapport de la Cour des Comptes du 17 mars 2016 sur le RER p58 : « A la suite de l'annonce, fin 2014, des réductions de dotations d'environ trois milliards d'euros sur la période 2015-2019, Infrabel s'est dite contrainte d'arrêter provisoirement la quasi-totalité des travaux RER sur le territoire wallon et de reporter les travaux prévus »

LE SURVOL DE BRUXELLES : LE MR ABANDONNE LES BRUXELLOIS

Encore un dossier en rade : deux ministres MR se sont succédés à la mobilité mais il n'y aura pas de solution structurelle pour le dossier du survol de Bruxelles sous cette législature.

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE : SECTARISME POLITIQUE ET ATTITUDE ANTI-BRUXELLOISE

Sous la précédente législature, le gouvernement fédéral avait conclu un accord pour la mise à disposition des collections fédérales pour le futur musée régional bruxellois d'art moderne KANAL. Le gouvernement MR/N-VA, par son ancienne secrétaire d'Etat N-VA Elke Sleurs, a cassé cet accord prétextant que les musées fédéraux ouvriront leur propre musée d'art moderne (sur une surface notoirement restreinte). Quatre ans plus tard, il n'y a toujours pas de musée d'art moderne fédéral et les collections sont encore confinées dans les caves. Mais la N-VA aura réussi à mettre des bâtons dans les roues du musée régional bruxellois.

LA N-VA FAIT LA LOI, LE MR FAIT MARCHÉ ARRIÈRE

TTC – TAXE TOBIN : LA BELGIQUE REVIENT SUR SES ENGAGEMENTS

Depuis son arrivée, le ministre N-VA des Finances bloque les discussions sur la taxe Tobin européenne, évoquant même l'éventualité de quitter les négociations. Un comble pour un des pays pionniers de la création de l'UE. L'accord de gouvernement Michel était pourtant clair : « La Belgique poursuivra sa contribution constructive à la mise en place progressive d'une taxe sur les transactions financières dans le cadre du régime de la coopération renforcée. » Cet été, Charles Michel justifiait la marche arrière de la Belgique en expliquant que la taxe Tobin devait faire partie de réformes économiques plus larges : le débat doit selon lui porter sur une harmonisation de la fiscalité européenne.

Une représentante de la Commission européenne a avoué lors d'une commission des Finances que, depuis le début de cette législature, l'attitude de la Belgique avait changé, que la volonté d'avancer n'était plus si claire et surtout que les demandes d'exception dans le chef du ministre belge des Finances N-VA étaient trop nombreuses et sans fondement !

PROLONGATION DE DOEL 1 ET 2 : NUCLEAR MARGHEM A PARLÉ

Avec Marie-Christine Marghem, la N-VA a trouvé un allié « tout au nucléaire » qui n'osait pas sortir lui-même du bois. C'est ainsi qu'à peine installé, le gouvernement décide de prolonger pour dix années supplémentaires les deux réacteurs vieillissants de Doel 1 et 2. Une volte-

face d'autant plus incompréhensible alors qu'un an plus tôt, le MR, l'Open VLD et le CD&V avaient soutenu la politique du gouvernement Di Rupo de sortie progressive du nucléaire, en votant la fermeture de Doel 1 et 2 pour 2015.

REJET DU PACTE ÉNERGÉTIQUE : LA SORTIE DU NUCLÉAIRE RENVOYÉE AUX CALENDES GRECQUES

La N-VA rejette ensuite le projet de pacte énergétique conclu entre les quatre ministres de l'Energie du pays - fédéral et Régions - qui confirme la sortie du nucléaire en 2025.

Bart De Wever estime qu'aucune solution claire et définitive sur la sortie du nucléaire ne sera trouvée sous cette législature et Charles Michel - qui s'était voulu ferme en expliquant que personne ne pourrait torpiller ce pacte énergétique - en est pour ses frais...

TRAVAIL DE MÉMOIRE : À CHACUN LA SIENNE, DIT LA N-VA

Le ministre N-VA de la Défense décide de supprimer l'Institut des Vétérans. Cet Institut était chargé du travail de mémoire au niveau fédéral, mais pour la N-VA, le travail de mémoire est une prérogative exclusivement touristique et donc régionale.

OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE : LES CONSOMMATEURS ATTENDRONT

A côté des dossiers qui servent la Flandre, il y a ceux qui sont unanimement soutenus du côté francophone, mais que le MR est incapable de pousser au niveau fédéral. Depuis 2014, trois propositions de loi PS, cdH et Ecolo étaient sur la table de la commission Economie : sanction de l'obsolescence programmée, aide à la réparation d'objets défectueux, renforcement de la garantie légale, transparence sur la durée de vie des objets, etc.

Le MR a joué une véritable comédie : annonce d'une Belgique « pionnière », annonce de mesures fortes pour assurer la réparabilité des objets, main tendue de Marghem à l'opposition pour travailler ensemble et dépasser les clivages partisans. Mais au final, le dossier est enterré. Le MR annonce « ne pas avoir réussi à trouver un accord au niveau de la majorité ». Fin de la comédie. Depuis la résolution PS votée au Sénat en 2012, on a perdu 6 ans. La commission européenne estimait pourtant que 1.300 emplois pouvaient être créés dans le secteur de la réparation par des mesures fortes pour lutter contre l'obsolescence programmée.

Rue de Louvain, 21
1000 Bruxelles
+32 (0)2 549 84 59
www.ps-lachambre.be

